**Zeitschrift:** Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de

Lausanne

**Herausgeber:** Université de Lausanne, Faculté des lettres

**Band:** 1 (1968)

Heft: 2

**Artikel:** Edmond Rossier et la censure pendant la seconde guerre mondiale

1939-1945

Autor: Biaudet, Jean-Charles

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-869802

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# EDMOND ROSSIER ET LA CENSURE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE 1939 - 1945

A la veille de la seconde guerre mondiale, les autorités fédérales, contrairement à l'attitude qu'elles avaient adoptée devant les questions concernant l'économie de guerre, ne s'étaient pas préparées à assumer elles-mêmes le contrôle de l'information. Le 8 septembre 1939 seulement, se fondant sur ses pouvoirs extraordinaires, le Conseil fédéral adopta un arrêté assurant la sécurité du pays en matière d'information 1. Par cet arrêté, il se dessaisissait en faveur de l'armée d'une tâche qui n'était pas du ressort de celle-ci, et c'est le Service de l'Etat-Major Général qui dut prendre en charge une « Division Presse et Radio » 2. Ne voulant toutefois pas entendre parler de censure préalable, le Conseil fédéral, dès le premier jour du service actif, s'était prononcé pour le maintien du principe de la liberté de la presse; seul l'usage de ce droit garanti par la Constitution devait être soumis à une certaine surveillance, avec sanctions en cas d'abus. Berne n'ignorait pas qu'une réglementation de type autoritaire aurait risqué d'affaiblir le front intérieur et de porter atteinte à la confiance que le peuple avait dans ses autorités et dans les chefs de l'armée 3. Les prescriptions que la Division Presse et Radio était chargée d'exécuter furent précisées, en date du 8 septembre 1939 également, dans une proclamation du colonel Hasler, son premier chef, proclamation généralement connue sous le nom d'« arrêté fondamental » 4.

¹ Voir cet arrêté dans le « Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur le régime de la presse en Suisse avant et pendant la période de guerre de 1939 à 1945 », Berne 1946, pp. 195-196. Ce rapport, du 27 décembre 1946, a été rédigé par Max Nef ; il sera cité désormais : Nef, Rapport.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939-1945, Berne 1946, pp. 214-215.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Consultation du professeur Karl Weber du 28 mars 1940, citée par Nef, Rapport, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir Hans Rudolf Kurz, *Dokumente des Aktivdienstes*, Frauenfeld 1965, pp. 44-45; pour le texte en français, Nef, *Rapport*, pp. 234-236.

Très rapidement, les dispositions de cet arrêté se révéleront trop sommaires et la Division Presse et Radio, après des discussions parfois orageuses entre autorités militaires et représentants de la presse, adopta, le 6 janvier 1940, des « principes du contrôle de la presse », qui furent ensuite approuvés par le Conseil fédéral et par le Parlement. Ces principes servirent pendant toute la durée du service actif de ligne directrice à l'activité de la Division <sup>1</sup>. Ils sont au nombre de six :

- Le citoyen suisse a droit à des informations par la voie de la presse. Les renseignements doivent être aussi complets que possible et dépourvus de tout parti pris.
- Tout journal peut exprimer son opinion et émettre son jugement pour autant que ses sources soient sûres et qu'il s'abstienne de toute offense.
- 3. La critique est permise pour autant qu'elle s'exerce de manière objective et mesurée.
- 4. En ce qui concerne les événements extérieurs, la presse suisse doit les apprécier du point de vue suisse. Elle ne doit pas se faire l'interprète de la propagande étrangère; toute influence étrangère doit être bannie.
- 5. Dans la mesure où l'arrêté fondamental en autorise la diffusion par la presse, les bruits et les pronostics doivent être nettement désignés comme tels. La presse suisse doit s'abstenir de donner des conseils à l'étranger et de lui « faire la leçon ».
- 6. Conformément à l'arrêté fondamental, est interdite toute discussion susceptible de compromettre notre neutralité <sup>2</sup>.

Le contrôle des journaux et des périodiques incombait aux chefs du service de la presse des arrondissements territoriaux. Les journaux étaient tenus d'envoyer à ces officiers deux exemplaires de chaque numéro à leur sortie de presse.

Dans la situation du moment, il ne vint à l'esprit de personne de contester la nécessité de mesures destinées à surveiller la presse et la transmission des nouvelles. La question qui se posait était de savoir comment ces mesures seraient appliquées. C'est un arrêté du Conseil fédéral du 31 mai 1940 seulement qui distingua les « sanctions légères »: instructions, interdictions, ordres impliquant l'obligation de faire ou de ne pas faire certaines publications, avertissement personnel, séquestre de numéros déterminés ; et les « sanctions sévères » :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport du chef de l'Etat-Major général de l'Armée au commandant de l'Armée sur le service actif 1939-1945, Berne 1946, p. 474.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport du chef de l'Etat-Major, p. 477; voir aussi Nef, Rapport, p. 238.

avertissement public, assujétissement à la censure préventive, suspension, interdiction. Par délégation de l'inspectorat de la Division Presse et Radio, qui comptait deux officiers et trois civils (un juriste et deux journalistes), les chefs de presse étaient compétents pour prononcer les sanctions légères. Seule une « Commission de la presse », composée du chef de l'inspectorat de la Division, de deux militaires et de quatre civils, pouvait prononcer les sanctions sévères <sup>1</sup>.

L'influence réservée à l'élément professionnel et à l'élément civil en face de l'autorité militaire, l'énumération limitative des mesures légères et des mesures graves, comme aussi d'ailleurs l'existence de possibilités de recours, c'était là de bonnes choses. Pouvaient-elles suffire à supprimer les inconvénients inhérents aux dispositions extraordinaires adoptées, à prévenir les maladresses que devaient commettre des organes de contrôle mal renseignés sur les nécessités et les possibilités de la presse, à éviter des conflits qui tenaient plus à des questions de personnes qu'à des questions d'organisation?

Les difficultés rencontrées alors par Edmond Rossier dans une activité qu'il exerçait depuis près d'un demi-siècle avec une maîtrise reconnue bien au-delà des frontières de la Suisse, éclairent une page de l'histoire récente de la Confédération sur laquelle nous sommes encore mal informés.

\* \* \*

Le jeudi 16 mai 1940, en lieu et place du traditionnel article de politique étrangère d'Edmond Rossier, la *Gazette de Lausanne* publie, dans son édition de midi, l'entrefilet suivant :

## A nos lecteurs

L'article de M. le professeur Edm. Rossier, intitulé « Encore l'Italie », qui a paru dans notre édition de ce matin, a été retiré de la présente édition par ordre de la Division Presse et Radio de l'Etat-Major de l'Armée <sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport du chef de l'Etat-Major, pp. 478-479. Pour le texte de l'arrêté, voir Nef, Rapport, pp. 201-202.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gazette de Lausanne, 16 mai 1940, édition de midi ; l'article d'Edmond Rossier, en première page, est remplacé par un article de Georges Rigassi, le rédacteur en chef, intitulé « La fermeté d'âme ». La Gazette paraissait alors en deux éditions, matin et midi, mais l'édition du matin était déjà mise en vente à Lausanne la veille vers 22 heures ; cette édition du soir, qui porte la date du lendemain, sera souvent différente de l'édition du matin. Pour toute la période de la guerre, la Bibliothèque cantonale et universitaire a conservé les trois exemplaires de la Gazette aux cotes 3 B 1329 (midi), 3 B 1329 d (matin) et 3 B 1329 e (soir).

Que s'est-il passé? On sait quelle est alors la situation. Le 10 mai, les troupes allemandes sont entrées en Hollande, en Belgique et dans le Luxembourg. Le Conseil fédéral et le commandant en chef, qui redoutent le même sort pour la Suisse, ont décrété une seconde mobilisation générale. Au soir du 14 mai, une attaque allemande entre Bâle et Constance ne paraît plus faire de doute. On l'attend pour le lendemain matin à la première heure <sup>1</sup>. En même temps que les journaux s'indignent de l'attentat froidement prémédité contre de petits pays neutres et contre le droit des gens<sup>2</sup>, un vent de panique balaie la Suisse, surtout les régions du nord-est et du nord, qui se sentent les plus menacées 3. Le danger que présente la propagation de fausses nouvelles est considérable, comme aussi celui d'irriter l'adversaire éventuel. De nouvelles instructions sont immédiatement données à la presse. Le 14 mai, le chef du Département fédéral de l'intérieur, dans un ordre que l'officier de liaison transmet à la Division Presse et Radio, demande la plus grande réserve à l'égard de l'Allemagne : les journaux ne doivent absolument pas se montrer agressifs, « les opinions sont faites maintenant »; et, ajoutant encore aux difficultés des responsables de l'information, il recommande spécialement d'être très prudent dans tout ce qui touche à l'Italie. Si elle abandonne sa non-belligérance, la presse pourra « exprimer sa douloureuse surprise », mais elle ne devra « opposer sous aucun prétexte la famille royale italienne, le Vatican ou le peuple italien au régime fasciste, ni souligner leur attitude hostile à l'entrée en guerre de l'Italie » 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir en particulier Bernard Barbey, Aller et retour. Mon journal pendant et après la « drôle de guerre », 1939-1940, Neuchâtel, 1967, p. 148, et Pierre Béguin, Le Balcon sur l'Europe, Neuchâtel, 1951, pp. 142-143.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Karl Weber, Die Schweiz im Nervenkrieg. Aufgabe und Haltung der Schweizer Presse in der Krisen- und Kriegszeit 1933-1945, Bern, 1948, pp. 158-159. Le 10 mai 1940, la Division Presse et Radio avait donné aux journaux les instructions suivantes: 1) Calme et sang-froid; 2) Expression de douloureuse sympathie à l'égard des trois pays envahis; 3) Réactions fermes, mais en s'abstenant d'injures à l'égard de l'un quelconque des pays belligérants.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rapport du général Guisan, p. 26 et p. 195.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> D'après Karl Weber, *Die Schweiz im Nervenkrieg*, p. 163. Nous n'avons pas pu prendre connaissance des recommandations du Conseil fédéral du 14 mai, mais seulement des instructions strictement personnelles et confidentielles du colonel Perrier, chef de la Division Presse et Radio, du 28 mai. Sur l'atmosphère d'extrême tension qui règne le 15 mai à Berne et sur la mission dont Gonzague de Reynold est chargé auprès de Mussolini, voir G. de Reynold, *Mes Mémoires*, Genève 1963, III, pp. 639-650. Voir aussi René-Henri Wust, *Alerte en pays neutre. La Suisse en 1940*, Lausanne 1966, p. 83.

A Lausanne, le chef du service de la presse de l'Etat-Major territorial I, le capitaine Frédéric Savary, vient à peine d'être informé de tout cela quand il prend connaissance, le 16 mai, de l'article d'Edmond Rossier intitulé « Encore l'Italie ». Il n'hésite pas un instant et ordonne à Georges Rigassi, le rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, de le faire disparaître de l'édition de midi de son journal.

Cet article, qui reposait sur une information solide, résumait une situation que chacun connaissait. Les choses y étaient dites avec modération, mais aussi sans ambages.

## Encore l'Italie

Voici peu de jours, j'avais l'impression que notre défense dépendait de l'attitude de l'Italie. Si le gouvernement de Rome entrait en guerre aux côtés de l'Allemagne et nous demandait des voies de communication avec ses alliés, nous aurions à veiller sur notre frontière sud. S'il persistait dans sa « non-belligérance », le combat se portant vers le nord, nous pourrions bénéficier d'une sécurité au moins momentanée.

Mais voici qu'on nous parle d'un nombre imposant de divisions allemandes, disposées le long de notre frontière de Buchs jusqu'à Bâle; ce qui indiquerait que le Reich se prépare à utiliser notre territoire. Il s'agirait alors d'une offensive stratégique de grand style, liant l'attaque par la Suisse à celle des Pays-Bas, qui rappellerait le plan des Alliés contre la France de 1799, et renouvellerait la méthode chère en tactique au vieux Moltke, le débordement par les ailes. Une pareille entreprise implique toujours des risques; l'autre Moltke, le neveu, manœuvrant sur un champ plus restreint, en a su quelque chose en 1914. En tout état de cause, nous nous défendrons... mieux, je l'espère, que les malheureux Hollandais.

Cependant la décision de l'Italie reste pour nous un élément d'une importance capitale ; mais va-t-elle entrer en guerre ?

La campagne que mène la presse fasciste pourrait le faire croire. Elle poursuit son attaque contre l'Angleterre et la France. Elle désigne le blocus comme un attentat injurieux à la souveraineté d'une grande puissance; les nations occidentales, dit-elle, violent le droit des gens... En revanche elle n'a pas un mot de blâme à l'adresse de l'Allemagne qui, sans même se donner la peine de déclarer la guerre, envahit des pays libres pour les faire servir à sa victoire et les soumettre à ses desseins de domination. Acte d'obéissance, sans

doute; mais que nous avons peine à comprendre chez des hommes sincères.

Cette ardeur a sans doute pour but d'entraîner une nation qui marche insuffisamment au gré du pouvoir. Mais l'opinion reste froide; elle garde quelque défiance et voudrait être mieux renseignée. A preuve les grosses ventes dont bénéficie l'Osservatore romano, l'organe du Vatican qui conserve sa liberté. Il est vrai que nombre de dépositaires ont renoncé à détenir cette feuille, vu que cela les exposait, de la part de « chemises noires », à des violences qui se répercutaient sur les acheteurs. Ce sont apparemment les mêmes groupes de patriotes, duement cuisinés, qui clament dans les rues, protestant contre le contrôle maritime et conspuant l'Angleterre et la France. Mais est-ce bien le sentiment du pays ?

Un ami, qui revient de Rome où il a des relations étendues, a été péniblement impressionné par le langage des journaux qui donnaient couramment en manchette, pour l'édification de leurs lecteurs, « l'Allemagne assure la neutralité de la Belgique ». Mais, m'a-t-il dit, le peuple ne désire pas la guerre ; il sait ce qu'elle lui coûtera et pour qui il la fera.

Cette opinion va se fortifant à mesure qu'on s'élève dans le monde intellectuel. Là on est suffisamment renseigné par les journaux étrangers dont la plupart arrivent encore. On n'approuve pas les agressions de l'Allemagne; celle contre les Pays-Bas surtout est jugée sévèrement. Dans les sphères militaires plusieurs généraux, et parmi les plus illustres, se déclarent nettement contre la guerre. La famille régnante y est également opposée. Le roi est au fait de l'opinion mondiale; il se rend compte de l'impression pénible qui se répandrait partout si l'Italie se mettait au service des projets de M. Hitler; il sait aussi qu'au dehors ceux qui souhaient une limitation du conflit déjà trop étendu mettent en lui leur espoir.

Avec cela, mon observateur le tient de tous ceux qu'il a consultés, un sénateur dans le nombre, si M. Mussolini veut partir en guerre, la nation unanime le suivra. Elle déploiera pour sa cause toute son énergie, tout son dévouement.

Cet homme, dont dépend la paix ou la guerre, porte une énorme responsabilité. A quels mobiles obéit-il? Garde-t-il une rancune amère des sanctions auxquelles se sont jointes la France et l'Angleterre? Mais ce ne sont pas des sentiments de cœur qui dirigent un grand politique dont le premier devoir est de servir les intérêts de son pays. A-t-il pris, à l'égard de son partenaire de Berlin, des engagements précis qui maintenant l'obligent? Mais il a trop de clairvoyance pour s'être aventuré à la légère.

Le Duce, indépendamment de ses talents d'administrateur, a donné à mainte reprise des preuve de sagesse ; il a affirmé son désir de paix et il était certainement sincère. Il a même échafaudé un plan d'organisation du continent qui, s'il avait été appliqué, aurait sans doute épargné à l'Europe ses malheurs actuels. A-t-il oublié tout cela?

Il semble difficile qu'à la réflexion M. Mussolini puisse admettre que, en jetant dans la guerre son peuple qui ne le désire pas, il agisse pour son bien.

L'Italie manque de charbon, de pétrole, de fer et d'autres matières premières. Elle n'a qu'une industrie de transformation, ce qui la rend dépendante de lointains marchés maritimes. Le blocus lui cause quelques désagréments que rachètent, dans une grande mesure, les avantages que lui vaut sa situation de non-belligérance : ses lignes de navigation, en particulier, font des affaires d'or... Ces inconvénients même sont de minime importance, car le système de contrôle a été singulièrement adouci en sa faveur : on ne voit pas que ses intérêts commerciaux en aient beaucoup souffert. Il ne tient d'ailleurs qu'à elle d'obtenir davantage.

En effet, dans les périodes de crise comme celle-ci, les concessions sont faites largement. Les négociations que les Alliés poursuivirent avec le gouvernement de Rome dans les derniers mois de 1914 et que couronna le traité de Londres en avril 1915 le montrent suffisamment. Cette fois, sans conclure aucune alliance, l'Italie est libre de faire des conditions. En France et en Angleterre, dans la situation critique où l'on se trouve, on lui a fait des avances : nul doute qu'on ne tienne grand compte de ses revendications. La maison de Savoie a toujours été habile à saisir les occasions : il s'en offre une.

L'entrée en guerre de l'Italie aurait pour premier effet de lui fermer Gibraltar, Suez, et, apparemment aussi, les Dardanelles. Son économie en souffrirait ; son peuple serait exposé à des privations. Elle se plaint d'être en Méditerranée comme dans une prison : que serait-ce quand on en aurait cadenassé les portes! Et cela durerait aussi longtemps que l'Angleterre et la France resteraient des puissances, aussi longtemps qu'elles garderaient des forces.

La guerre, pour être utile à l'Italie, implique donc l'écrasement complet des deux nations occidentales. Et après... en sera-t-elle plus heureuse pour cela ?

M. Mussolini connaît son partenaire; il le voit agir. M. Hitler a soumis à sa loi l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Pologne. Il a étendu sa main sur le Danemark et la Norvège. Ses armées occupent la Hollande et une partie de la Belgique. Si la victoire accompagne ses drapeaux, tout ce qu'il a pris lui restera. Alors même qu'il rendrait un semblant d'indépendance à divers pays, il prendra les dispositions nécessaires pour les maintenir sous sa tutelle. Et en restera-t-il là? Il faut que la nation allemande dispose largement de tout ce dont elle a besoin ; elle ne peut se passer de la région danubienne ; tout porte à croire que l'espace vital s'élargit jusque-là.

Quel extraordinaire bloc de puissance l L'empire de Napoléon n'a jamais connu un pareil contour. Sera-ce même tout ?

L'Italie prendra sans doute ses précautions; on a même prétendu, sans aucune preuve, que le partage était déjà fait. Mais, quoi qu'elle fasse, ses forces n'égaleront pas celles du IIIe Reich. D'ailleurs, l'expérience historique le prouve : jamais un système dualiste n'a pu s'acclimater sur le continent. M. Mussolini doit savoir tout cela; et il songe à entraîner son pays dans la guerre... Je ne puis que répéter ce que je disais l'autre jour : j'ai peine à le croire.

Une certaine école historique s'est plu à diminuer le rôle de l'individu; pour elle tous les grands faits n'étaient dus qu'à l'action des masses. Comme on assure aussi, avec une forte part de vérité, que l'évolution humaine dérive de lois économiques et que les événements politiques n'y tiennent qu'une place minime.

Cependant il y a des temps bien singuliers et nous vivons, me semble-t-il, un de ces temps-là. Voilà le chancelier Hitler qui, non content d'avoir rendu à l'Allemagne sa puissance, agite d'extraordinaires projets de domination. Alors qu'il n'était entouré au début que d'un groupe infime de fidèles, il a réussi à imprégner de sa personnalité toute sa nation, à la faire complice de ses ambitions, à la persuader que tout ce qu'elle voulait était juste; ce qui fait que, quels que soient les efforts de sa propagande, l'opinion universelle estime que, si l'affreuse guerre dévaste l'Europe, il en est responsable. Et, si l'attention se détourne un instant de la grande bataille en cours, les yeux se fixent sur le Duce italien dont la seule décision peut jeter un peuple dans la mêlée et élargir le champ déjà immense que recouvrent les morts 1.

Le professeur Rossier est alors un des guides les plus écoutés de l'opinion, tant en Suisse qu'à l'étranger ; la lucidité de son intelligence, l'ampleur de ses connaissances, la finesse, l'indépendance et la sûreté de son jugement font de lui un des quatre ou cinq journalistes suisses dont la notoriété est mondiale. La mesure prise à son égard

<sup>1</sup> Gazette de Lausanne, 16 mai 1940, éd. du soir et éd. du matin.

provoque son indignation. Il fait savoir au journal pour qui ses chroniques sont devenues une institution — et l'institution sans doute qui contribue le plus au maintien de son autorité à l'étranger — qu'il se voit obligé de suspendre sa collaboration.

La censure a interdit la publication de mon article « Encore l'Italie » dans la seconde édition de la Gazette de jeudi dernier.

Cet article disait sur ce qui se passait près de nos frontières ce que chacun savait. En ce qui concerne l'Italie, il était basé sur les renseignements d'un homme qui en revenait, qui l'aime et qui la connaît bien, ayant occupé à Rome durant de longues années les plus hautes fonctions <sup>1</sup>. Il ne contenait rien de désobligeant et marquait à l'égard du Duce autant de respect que de courtoisie. Il ressemblait exactement aux autres que j'écris. Ceux qui l'ont lu peuvent en témoigner.

Voici huit jours, je me suis exprimé à l'égard de la censure en termes insuffisamment respectueux. Peut-être suis-je allé un peu loin... L'interdiction qu'elle a prononcée confirme mon opinion <sup>2</sup>.

Après quoi, puisque je n'ai plus le droit de dire les choses comme elles sont, je me vois obligé de suspendre momentanément ma collaboration à la Gazette de Lausanne<sup>3</sup>.

La Gazette ne publie pas cette lettre. Elle se borne, le lundi 20 mai, à donner en première page la note suivante :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Georges Wagnière, qui fut ministre de Suisse à Rome de 1918 à 1936, et qui était un des meilleurs amis d'Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Son article du 13 mai 1940, intitulé « Une nouvelle phase de la guerre », débutait ainsi : « La censure qui, notre pays étant neutre, nous interdit toute affirmation de préférence et voudrait apparemment, si elle en avait le pouvoir, paralyser les âmes, va-t-elle nous réprimander parce que nous disons que l'invasion de la Hollande, de la Belgique et du Luxembourg est un flagrant outrage au droit international qui est encore invoqué dans notre vieille Europe ? » Edmond Rossier avait été beaucoup plus dur, le 19 août 1939, dans un article intitulé « La censure ». Après avoir rappelé le monologue fameux de Figaro et le projet de censure alors en préparation, il évoquait, pour finir, « le 5e chapitre de l'Evangile selon Saint Mathieu où il est question des pauvres en esprit. Je souhaite à tous ceux qui, dans notre libre Suisse, s'occupent d'élaborer cet effarant projet un héritage dans le ciel. Mais je crois pouvoir leur prédire beaucoup de ridicule sur la terre. »

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Edmond Rossier à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, s. d. (brouillon). Archives Edmond Rossier, propriété de Madame Fréd.-Ed. Simond-Rossier, que nous prions de trouver ici l'expression de notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle elle a bien voulu mettre ce fonds précieux à notre disposition. Tous les dossiers conservés par la Gazette de Lausanne concernant la censure pendant la seconde guerre mondiale ont été détruits lors d'un déménagement récent du journal.

#### A nos lecteurs

M. le professeur Edmond Rossier suspend momentanément sa collaboration.

Devant les réactions d'un grand nombre de lecteurs et d'abonnés, civils et militaires, Suisses et étrangers, qui considèrent le silence de celui que l'un d'eux appelle « l'âme de la *Gazette* » comme un « véritable désastre », et qui estiment que le pays a plus que jamais besoin de ses « vues justes », de ses « idées claires », de son expérience et de sa perspicacité ¹, la *Gazette* publie enfin, le 22 mai, quelque chose qui ressemble à une prise de position :

#### A nos lecteurs

De nombreux lecteurs ont été péniblement surpris par la note que nous avons publiée lundi pour annoncer que notre éminent collaborateur M. le professeur Edmond Rossier avait décidé de suspendre momentanément sa collaboration, et ils nous demandent des explications à ce sujet.

On sait que la censure nous a intimé l'ordre de supprimer dans notre deuxième édition de jeudi dernier un article de M. Rossier sur l'Italie qui avait paru dans notre première édition du même jour et qui était rédigé avec l'objectivité et la pondération que M. Rossier met à tout ce qu'il écrit.

C'est cette décision qui a engagé M. le professeur Rossier à suspendre momentanément sa collaboration, car il lui paraît difficile, dans ces conditions, d'écrire avec la liberté de jugement à laquelle il est accoutumé depuis quarante années d'activité littéraire et professionnelle.

On pense bien que la « Gazette de Lausanne » déplore hautement un incident qui la prive passagèrement du précieux concours de son chroniqueur de politique étrangère au moment même où ce concours lui serait le plus utile.

Nous souhaitons vivement que notre très distingué collaborateur cède aux amicales instances qui lui parviennent de toutes parts et que le contrôle de la presse lui-même trouve la formule qui permettra à M. Rossier de reprendre le plus tôt possible, à la « Gazette », une tâche dont il s'acquitte avec tant d'autorité et de talent.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Archives Edmond Rossier, en particulier des lettres de Charly Clerc, Frédéric Barbey, Claire Dessoulavy, Gabriel Debû.

On ne sait rien des discussions difficiles qui eurent lieu alors, des jours durant, entre Edmond Rossier, la direction de la Gazette et les représentants de la Division Presse et Radio. Victime de ce qu'il estime une atteinte inadmissible à sa liberté d'expression et à sa dignité, Edmond Rossier se refuse à ne plus pouvoir dire les choses telles qu'il les voit. Il ne croit pas qu'une « formule » magique puisse résoudre le problème. Il n'entend écrire qu'en toute indépendance et c'est ce qu'il fait savoir par une longue lettre au rédacteur en chef de la Gazette, lettre qui sera publiée le 30 mai, en première page.

En s'excusant de revenir sur l'interdiction dont a été l'objet un de ses articles, Edmond Rossier relève que l'incident dépasse de beaucoup sa personne ; et il continue ainsi :

La Division Presse et Radio m'avait promis des explications, ce que j'ai considéré comme un grand honneur. Le délégué qu'elle m'a envoyé est un homme charmant dont j'ai été le collaborateur autrefois <sup>1</sup>. L'entrevue a été cordiale.

Ce qu'il m'a dit, c'est que nous étions dans une situation périlleuse et que les nations nos voisines avaient les nerfs à fleur de peau. Il a même fait une comparaison avec des gens écorchés vifs dont il est dangereux de toucher le derme. Nous devons donc nous garder de dire quoi que ce soit qui puisse provoquer de l'irritation contre nous : c'est un devoir patriotique. Il a bien voulu ajouter qu'en haut lieu on souhaite me voir continuer mes articles, qu'on ne songe pas à me dicter une ligne de conduite, qu'il n'y a qu'à prendre un peu de temps et à chercher une formule.

Nous en arrivons donc à ceci que, pourvu que je ne blesse personne, j'ai le droit de dire tout ce que je veux, moyennant une surveillance. Et cela me rappelle le fameux passage du monologue de Figaro que je citais ici-même voici quelques mois <sup>2</sup>.

Or j'ai déjà écrit dans la Gazette au temps lointain où je portais ma casquette verte d'étudiant. C'est en 1901 ou 1902 que le colonel Secretan m'a demandé une collaboration régulière qui, sauf un intervalle de quelques années, est toujours allée se resserrant. Il est advenu, au début surtout, que le directeur du journal ait supprimé quelques lignes, que mon ami Albert Bonnard ait redressé quelques phrases; mais jamais on n'a songé à altérer ma liberté de jugement, jamais on n'a entrepris de diriger ma prose. C'est un souvenir précieux; c'est aussi une longue page de vie.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous n'avons pas pu identifier ce personnage.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir ci-dessus, note 2 de la page 80.

J'ai toujours dit les choses telles que je les voyais, sans aucunement prétendre ne pas me tromper. J'ai soigneusement veillé à mon indépendance. Il est arrivé parfois qu'on m'ait sollicité de faire un article dans tel ou tel sens et, alors même que cela pouvait répondre à mes idées, j'ai nettement refusé. Et maintenant on me demande de changer mon genre, d'adopter une nouvelle ligne... je suis beaucoup trop vieux pour ça.

On me rendra d'ailleurs cette justice que je ne cesse de m'exprimer en termes modérés. J'évite avec soin de blesser les collectivités. Quant aux gouvernants, si je suis souvent forcé de blâmer leurs actes, je me garde à leur sujet de tout propos incivil. En face d'événements récents, qui ont remué quelque peu la conscience, on ne trouvera pas dans ma prose certains adjectifs, tels que « criminel » ou « odieux », dont d'autres ont abondamment usé. Aussi m'est-il impossible de comprendre pourquoi, tandis que d'autres journaux passent impunis, c'est la Gazette qui trinque [...]

Sans doute, il y a les sympathies et les antipathies auxquelles tous les être humains sont sujets... En ce qui me concerne, je m'en défends de mon mieux ; je m'efforce d'envisager les actes abstraction faite de tout sentiment ; et, jusqu'à un certain point, je crois y réussir 1.

C'est ainsi qu'il m'est arrivé plus d'une fois de dire que telle nation, spécialement maltraitée par les traités consécutifs à la dernière guerre, était parfaitement dans son droit quand elle employait à se redresser un patriotique effort. Mais quand cette nation, une fois sa force recouvrée, attente à l'indépendance de ses voisins, mon appréciation sur elle devient singulièrement différente. Méthode qui ne laisse pas d'être simpliste et me vaut des reproches d'une saveur uniforme, bien que partant de camps opposés, que j'encaisse avec sérénité.

Dans sa grande majorité, notre presse en est également là ; c'est une heureuse constatation... Elle sait que neutralité oblige : elle évite

¹ Dans le discours qu'il prononcera, le 2 novembre 1940, en sa qualité de recteur de l'Université de Lausanne, lors du cinquantième anniversaire de la leçon inaugurale d'Edmond Rossier, Charles Gilliard confirme ce point : « Vous n'avez jamais été dupe des mots, mon cher maître ; ni l'humanitarisme sentimental, ni la sensiblerie pacifiste, ni l'optimisme béat n'ont troublé la solidité et la sûreté de votre jugement. Vous avez regardé les hommes sans lunettes déformantes, avec cette lucide intelligence que vous possédez à un si haut degré et qu'admirent vos auditeurs et vos lecteurs, avec cette lucide intelligence qui reste pour tous ceux qui ont été vos élèves la caractéristique de votre enseignement. » Gazette de Lausanne, 4 novembre 1940.

toute campagne systématique contre l'un ou l'autre de nos voisins; Elle s'abstient de toute provocation, de toute injure; elle connaît son devoir d'exposer les choses comme elles se passent, elle réclame le droit de les juger comme elle le croit [...]

En tout état de cause, ce n'est pas une extrême prudence, poussée jusqu'à la servilité, qui nous sauvera d'une agression si l'un ou l'autre de nos voisins trouve un avantage stratégique à violer notre territoire. Diverses nations neutres en ont su quelque chose.

Comme conclusion à cette longue lettre, j'ajoute, Monsieur le Rédacteur en chef, que puisque vous voulez bien, vous et d'autres encore, me demander de reprendre ma collaboration, je le ferai certainement. Mais ce ne peut être qu'en toute indépendance; car, si j'ai longuement cherché la « formule », je ne l'ai pas encore trouvée; et si je recommence mes articles, je crains fort qu'ils ne ressemblent comme des frères à ceux qui les ont précédés <sup>1</sup>.

Seulement, je prie la Division Presse et Radio de l'Etat-Major de l'Armée, dont je reconnais la tâche difficile, d'ajouter un honneur à celui qu'elle m'a fait : qu'elle ait la complaisance, si elle estime que ma prose dépasse la prudence et compromet notre sécurité, de m'avertir directement. Auquel cas je déposerai ma plume de journaliste pour ne la reprendre qu'au jour où, si je vis encore, je verrai reparaître la liberté sur notre libre pays. En effet, je désire surtout éviter de nouveaux ennuis à la Gazette de Lausanne; je ne veux pas l'entraîner dans ma déchéance <sup>2</sup>.

Peu après cette lettre ouverte, comme il l'a laissé entendre, Edmond Rossier reprend sa collaboration à la *Gazette*; mais l'article qu'il donne le 6 juin, intitulé « L'Angleterre a confiance », n'est pas signé; ceux qui suivront ne le seront pas davantage <sup>3</sup>.

¹ Ici, trois phrases ont disparu à l'impression : « Samedi dernier, on a bien voulu m'informer que si, conformément à l'encouragement que j'ai reçu, je reprends mon activité d'après la formule nouvelle, on considérera cela, dans certain cercle de notre capitale, comme un acte de soumission ad majorem gloriam censurae. Celui qui a dit cela est un homme éminent qui occupe une haute position militaire. Je dois donc tenir compte de son renseignement. » Archives Edmond Rossier, brouillon de la lettre du 30 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Gazette de Lausanne, 30 mai 1940. Cette lettre ouverte valut à Edm. Rossier de nombreux témoignages d'estime et de reconnaissance, entre autres une belle lettre d'un journaliste américain, Charles Foltz jr, correspondant de « The Associated Press » à Berne.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voir la liste des « Articles d'Edmond Rossier parus dans la *Gazette de Lau-sanne* de 1895 à 1945 », établie par Mme M.-C. Jéquier, dans ce même numéro des *Etudes de Lettres*, pp. 140-179.

La Suisse vit alors un temps d'extrême tension politique et militaire 1. L'effondrement de la France, l'entrée en guerre de l'Italie, l'occupation de Paris par les Allemands, l'armistice et ses suites contribuent à poser déjà le problème de « l'Europe nouvelle ». Au danger militaire proprement dit s'ajoute une véritable crise morale 2. Pendant que le général Guisan, pour parer au danger extérieur et pour stimuler la volonté de résistance du pays, met au point un nouveau principe de défense, celui du « réduit national », les autorités militaires — le colonel Masson en particulier —, préoccupées surtout de l'effet que le ton des journaux suisses peut avoir sur le maître de l'Allemagne et de l'Europe, demandent l'introduction de la censure préalable 3. Le Conseil fédéral s'y refuse, mais consent à l'adoption de nouvelles mesures pour obtenir de la presse plus de discipline et de réserve 4. Ce n'est plus que par une fiction que la liberté de la presse demeure en vigueur. La Division Presse et Radio ne confirme pas seulement ses invitations à toujours plus de prudence 5; tous les deux ou trois jours, et parfois chaque matin, les rédactions reçoivent des ordres auxquels elles doivent se tenir strictement; de leur liberté de jugement ou d'expression, il ne reste plus grand chose. Les soucis accablent à tel point le rédacteur en chef de la Gazette qu'il en devient malade et qu'il envisage même de démissionner 6.

Pour sa part, Edmond Rossier réagit vivement contre le glissement de plus en plus marqué du simple contrôle des journaux au régime de la presse dirigée. S'il admet que la liberté de la presse doive

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> D'autres journaux romands connaissent les mêmes difficultés que la Gazette de Lausanne. Le 24 mai 1940, l'Inspectorat de la Division Presse et Radio adresse à La Suisse un sévère avertissement, avec menace d'interdiction du journal en cas de récidive, pour un article intitulé « En cette heure si tragique » ; le 28 mai, il adresse également un avertissement, avec menace de mesures plus graves en cas de récidive, au Journal de Genève, pour un article intitulé «Genève, Cité du Rhône».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir René-Henri Wuest, Alerte en pays neutre, p. 95 ss.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Bernard Barbey, P. C. du Général. Journal du chef de l'état-major particulier du général Guisan, 1940-1945, Neuchâtel 1948, pp. 18-20. Sur l'attitude du chef du Service des renseignements envers la presse dès 1939, voir aussi Bernard Barbey, Aller et retour, p. 31, p. 54, p. 101. Il n'est pas besoin de dire que le colonel Masson n'en voulait nullement aux journaux auxquels il reprochait leur langage provoquant, de leur opposition à l'Allemagne hitlérienne.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Karl Weber, Die Schweiz im Nervenkrieg, pp. 167-168.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Hans Rudolf Kurz a publié dans *Dokumente des Aktivdienstes*, pp. 77-78, la circulaire confidentielle que le Conseil fédéral a adressée, à toutes les rédactions, le 25 juin 1940, jour de la signature de l'armistice entre la France et l'Allemagne. Voir aussi Nef, *Rapport*, pp. 251-253.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> D'après une lettre de Frédéric Savary à son frère Jean Savary, du 14 janvier 1942, et que ce dernier a eu l'amabilité de nous communiquer.

être restreinte lorsqu'elle risque de mettre en danger la sûreté du pays, il est très sensible à l'ignorance dans laquelle on prétend laisser le public des restrictions imposées aux journaux. Des citoyens habitués à dire franchement leur opinion doivent se scandaliser de ne trouver dans leur journal aucun écho de leurs sentiments; il est naturel qu'ils accusent alors les journalistes de manquer de courage, de s'incliner devant la force, d'avoir peur de se compromettre <sup>1</sup>. Pourquoi cacher la vérité ? Est-il absolument nécessaire qu'incombent aux journalistes des responsabilités qui sont celles du gouvernement ?

La question délicate des limites dans lesquelles il est possible de s'exprimer sur le silence imposé fait l'objet d'une circulaire de la Division Presse et Radio du 10 juillet 1940, qui comporte six points et que le chef de presse de l'arrondissement territorial I transmet le lendemain aux rédactions des journaux lausannois :

- Depuis quelque temps, plusieurs journaux se plaignent ouvertement dans leurs articles des limitations qui ont été apportées à la liberté de la presse. Certains rédacteurs vont jusqu'à se poser en martyrs de la « censure » et à insinuer qu'ils écriraient d'une manière toute différente si cela leur était permis.
- 2. Il faut constater au contraire que le régime actuel de la presse consiste non seulement en un contrôle exercé suivant des principes fixés par l'autorité, mais également en une discipline librement acceptée par les journalistes suisses désireux de servir les intérêts supérieurs du pays.
- 3. Incontestablement, il est utile que le public soit renseigné sur les restrictions que le Conseil fédéral a apportées à la liberté d'expression des journalistes suisses. A défaut, il pourrait se produire des malentendus très regrettables. Il n'y a par conséquent aucun inconvénient à ce que des articles paraissent pour expliquer la nouvelle situation en ce domaine. Bien entendu, des articles de ce genre doivent être rédigés dans les termes les plus modérés et d'un point de vue strictement objectif, en insistant sur le fait que ces restrictions ont été décrétées dans l'intérêt supérieur du pays. A ce propos, toute exagération polémique n'aurait pour effet que de faire à la Suisse la réputation d'avoir aboli ses libertés traditionnelles et d'avoir adopté un régime nouveau.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est là ce que quelques journalistes, experts à la Division Presse et Radio, feront remarquer au Conseil fédéral dans une lettre du 19 juin 1940, citée par Nef, *Rapport*, pp. 246-247.

- 4. Par contre, la Division Presse et Radio se verra dans l'obligation d'intervenir et de prendre des sanctions quand des journalistes se poseront en victimes ou en martyrs, ce qui ressortit à la démagogie.
- 5. En particulier, on ne saurait tolérer que des journalistes insinuent qu'ils écriraient tout différemment s'ils en avaient la liberté. Pareille attitude a pour effet de réduire à néant les résultats atteints, au point de vue politique et diplomatique, par le contrôle de la presse.
- 6. Les chefs de presse sont chargés de veiller à ce que les instructions ci-dessus soient strictement observées 1.

Ce texte, et surtout les allusions qu'il y trouve à son cas personnel, provoquent une réaction immédiate du professeur Rossier. Le 18 juillet, il écrit au colonel Perrier, qui a remplacé Eugène Hasler, le 22 avril, à la tête de la Division Presse et Radio:

Mon cher Colonel,

Permettez-moi de vous dire la pénible impression que m'a faite la circulaire du 11 juillet, arrivée de Berne à la Gazette, à la rédaction de laquelle, j'en suis persuadé, vous n'avez eu aucune part.

La Division Presse et Radio nous interdit d'aborder certains sujets; elle veut bien nous instruire sur la manière d'en traiter d'autres. Avec cela ses circulaires doivent rester confidentielles. De sorte que nous devons prendre à notre compte ce que nous écrivons et... ce que nous n'écrivons pas.

Cette situation m'attriste, vu que, pendant ma longue carrière de journaliste, j'ai toujours exposé les choses telles que je les voyais, et mes articles n'ont pas eu d'autre valeur. Je n'élève pourtant aucune critique. Notre pays est dans une position menacée. La Division Presse et Radio est entre l'enclume et le marteau. Elle fait appel à notre patriotisme ; je m'en voudrais d'augmenter ses difficultés. Mais la circulaire du 11 juillet va plus loin.

Elle déverse une ironie assez lourde sur les journalistes martyrs. Elle invoque une discipline librement acceptée. Elle s'expose à une affligeante contradiction entre l'article 3 et l'article 5. Elle déclare que « toute exagération polémique n'aurait d'autre effet que de faire à la Suisse la réputation d'avoir aboli ses libertés traditionnelles et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Karl Weber, *Die Schweiz im Nervenkrieg*, pp. 192-193, ne donne que les points 3 à 6 de ces instructions. Ces instructions seront transmises le 11 juillet aux journaux lausannois, et c'est pourquoi Edm. Rossier leur donne cette seconde date.

d'avoir adopté un régime nouveau ». Mais n'est-ce pas ce régime qui existe ; notre presse est-elle encore libre ; pourquoi s'obstiner à cacher la vérité ? Quant au mot de « démagogie », qui figure à l'article 4, c'est une véritable trouvaille, mais une trouvaille ridicule.

Je m'inquiète en pensant que c'est là l'esprit qui inspire la Division Presse et Radio, modératrice et directrice de l'opinion.

La circulaire du 11 juillet a dû être tirée à un assez grand nombre d'exemplaires. Elle a probablement été l'objet de copies dans diverses rédactions. Qu'arrivera-t-il si elle était reproduite dans un journal étranger? Quelle idée aurait-on de notre presse et de notre régime? Je ne le souhaite pas. En honnête patriote que je suis, soucieux de la bonne renommée de son pays, ce serait pour moi une tristesse de plus.

Telles sont les réflexions que je vous soumets, ainsi qu'à vos éminents collègues si vous le jugez bon ; sans me faire aucune illusion sur l'influence qu'elles pourraient avoir sur le cours des choses.

Veuillez agréer, mon cher Colonel et ancien Directeur, etc., etc. 1

A la même époque, Edmond Rossier envoie à la Gazette une lettre dont il souhaiterait la publication :

Monsieur le Rédacteur en chef,

En face des événements qui se succèdent, il est d'importance secondaire de rappeler l'attention sur la question de la censure et de l'attitude de nos journaux. Je m'en excuse. Mais voici :

Le métier de journaliste devient difficile. Il y a peu de jours, une circulaire de la Division Presse et Radio, venant après bien d'autres, nous a dicté notre contenance. Elle nous a interdit d'aborder tel sujet et a bien voulu nous instruire sur la façon de traiter tel autre. Avec cela cette circulaire devait rester confidentielle. De sorte que, si nous ne disons pas les choses telles que nous les voyons, si nos jugements sont déconcertants, nous n'avons pas le droit de dire que nous le faisons par ordre; nous devons le prendre à notre compte. Notre devoir est de ne pas compliquer la tâche de nos dirigeants; le patriotisme nous y oblige. C'est pourtant un peu... nouveau.

Samedi dernier, j'attirais l'attention d'un homme éminent, qui occupe une haute place dans l'armée, sur la position délicate où se mettaient nos autorités, en surveillant étroitement, je ne dirai pas en bâillonnant « notre presse » ; elles se portent ainsi responsables

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Victor Perrier, 18 juillet [1940] (brouillon). Archives Edmond Rossier.

# Monsieur la Rédacteur en chef.

En face du évinemento qui sa succident, il est d'importance secondaire de Lappela l'attention sur la question de la consure et de l'attitude de nos journaux. Je m'en excuse. Atais voici.
L'emètin dejournaliste devient defficile.
The mitin dejournaliste devient defficile.
The parties of Radiofrano
The parties of Radiofrano a dicti notre continuos. Elle nous a intendit d'aborder tel sujet et a bien vonta nous instruire sur la foron de traiter tel autre. Cattercirculaire devait resta confidentialle. De sorte que, si nous na disons par la chosentella que nous la royan, si nous nous abstensus de contains jupements qui sortent de nous la royan, si nous nous abstensus de contains jupements qui sortent de notre com et répondent à la conscience universelle, nous n'ayour par le droit de die que nous le faisons par orde; nous de vous le prendre à notre compte. Rota divoir at de ne pas complique la tache de nos dizigeants; lepatziatisme how y obline. East pointant un feu dum ... noureau. Samedi duniar, j'appeters j'attizais l'attention d'un homme éminent, qui occupe une haute fortion dans l'armie, sur la position délicate où se mettaien, nos autoritis en survillans étroitemens, je ne dirai pas en baillon. mant, notuperse: elle se porter, ainsi responsables de langage de nos journaux, Le que du gournnements voisins peuvent faire sous se prioccupa d'autrui, mais ca qui zisque d'avoir des inconvinients pour un petit pays. Il m'a réponde que cette zesponsabilità n'existait pas, vu qu'on s'était parob' jusqu'ici de déviétar la censure priventive en la pensona de sale ce qu'on voudra. Employenden Il me parait que sir en la tlice, an exige un parcille pardence, c'est qu'or ignær par gu'ar de lan au seit fort bie à pai s'en trois sur matulibration de france. Espendant qu'à l'attangu on deit savair à quoi s'en tenis) Je nouveau je constate que la situation cot excessivement grave et que nous n'avons qu'à saiver les directions de ceux qui en savent plus que nous. Meis, en er qui une concerne, j'en ourive à souhaiter la prompte introduction de la tensure proventive : a qui oblignait chacun à andorsa sus responsabilités, et me promettrait de Expende una collaboration à la fagette de la comme: Venilly agrice, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mas Sentiments déronés

Edward Rossia

du langage de nos journaux; ce que des gouvernements voisins peuvent faire sans se préoccuper d'autrui, mais ce qui risque d'avoir des inconvénients pour un petit pays. Il m'a répondu que cette responsabilité n'existait pas, vu qu'on s'était gardé jusqu'ici de décréter la censure préventive... On pensera ce qu'on voudra de cette sage prudence. Il me paraît cependant qu'à l'étranger on sait à quoi s'en tenir.

De nouveau, je constate que la situation est excessivement grave et que nous n'avons qu'à suivre les directions de ceux qui en savent plus que nous. Mais, en ce qui me concerne, j'en arrive à souhaiter la prompte introduction de la censure préventive : ce qui obligerait chacun à endosser ses responsabilités.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments dévoués.

Edmond Rossier 1.

La Gazette ne fera pas paraître cette lettre. C'est alors, et on en parle très discrètement dans les rédactions, que l'attaché de presse de la Légation d'Allemagne à Berne tente d'obtenir la démission ou le licenciement de Schürch, d'Oeri et de Bretscher, les rédacteurs en chef du Bund, des Basler Nachrichten et de la Neue Zürcher Zeitung<sup>2</sup>.

Ainsi, pendant deux mois, juin et juillet 1940, la signature d'Edmond Rossier n'apparaît plus dans la *Gazette*. Cette attitude intransigeante ne présentait pas des inconvénients pour lui et la *Gazette* seulement et, pour finir, c'est l'officier de presse de l'arrondissement territorial I qui va prendre l'initiative d'une rencontre avec l'historien blessé.

Frédéric Savary (1892-1959) est le fils aîné du pasteur Jules Savary, directeur de 1914 à 1927 des Ecoles normales du Canton de Vaud et ami d'Edmond Rossier. Il a fait ses études de droit à Lausanne et, quand il succède, au début de 1940, au capitaine Emile Thilo comme chef du service de presse du premier arrondissement territorial, il est un brillant avocat pénal et un administrateur réputé <sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, s. d. (brouillon). Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Karl Weber, *Die Schweiz im Nervenkrieg*, pp. 184-186. On sait que ce sera aussi l'objet de la « Pétition des Deux Cents ». Pour retrouver facilement certains des articles publiés alors par les trois rédacteurs visés, voir Ernst Schürch, *Bemerkungen zum Tage*, Bern 1942; Willy Bretscher, *Neue Zürcher Zeitung 1933-1944*. *Siebzig Leitartikel*, Zürich 1945; Albert Oeri, *O. Tagesberichte*, Bern 1946.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il sera bâtonnier de l'ordre des avocats vaudois de 1954 à 1957.

Esprit fin et cultivé, grand lecteur, il s'intéresse à une foule de choses, mais toujours d'une manière très théorique. Passionné, il touche par la sincérité de ses opinions, mais il heurte en même temps par la manière systématique avec laquelle il s'y attache <sup>1</sup>. C'est un doctrinaire, peu fait sans doute pour les fonctions dont il est chargé, peu fait aussi pour s'entendre avec des journalistes, de qui il deviendra très vite la bête noire.

Dans une lettre à l'un de ses frères, Frédéric Savary a fait le récit de son entrevue avec Edmond Rossier, en juillet 1940 :

Pendant l'absence de M. Rigassi, mon ami Décorvet le remplaça et je saisis l'occasion pour tenter d'apaiser mon différend avec Edmond Rossier. Je fis part de mon désir de le rencontrer pour lui demander de reprendre la plume. Comme il était, sans doute, las de ses articles anonymes, il fut heureux je crois de l'occasion qui s'offrait. Il ne voulut pas cependant le laisser paraître et il fallut d'habiles négociations pour arrêter les conditions de notre entrevue. Il fut finalement convenu que Décorvet et moi nous irions le rejoindre au Café Pautex, rue Saint-François, où l'on sert de l'excellent vin valaisan.

L'accueil fut plutôt froid. « Je préfère, me dit-il, voir en vous le fils d'un de mes amis que le représentant de la censure militaire. » Je répondis que c'était pour moi un grand honneur de rencontrer un historien pour lequel j'avais la plus haute estime, et que j'étais heureux que mes fonctions de censeur m'aient procuré l'occasion de cet entretien. Je lui dis tout l'intérêt que je prenais à la lecture de ses considérations sur la politique internationale et combien je regrettais le silence qu'il s'était imposé. J'insistais pour qu'il veuille bien signer à nouveau ses articles. Après avoir exprimé ses hésitations et ses scrupules, il céda à mes raisons, moins sans doute parce qu'elles étaient bonnes que parce qu'elles correspondaient à ses désirs. Il voulut cependant que sa rentrée en scène fût précédée d'un « gendarme » et nous arrêtâmes ainsi le préambule de son prochain article, qui parut dans la Gazette du 2 août 1940 :

« On veut bien me demander de reprendre, à la Gazette, mes articles signés. Soit ! Je vais essayer, de temps à autre au moins, mais sans être sûr de réussir. En effet, la situation délicate où se trouve notre pays exige une prudence extrême : nos propos doivent

Longtemps encore après la fin du service actif, il continuera pour son plaisir
 et à ses frais — à contrôler la presse vaudoise.

s'y conformer. Et si mes lecteurs constatent que mon genre n'est plus le même, je les prie de croire que ce n'est pas ma faute. »

Ceci arrangé, une conversation extrêmement intéressante s'engagea. Je parlai au professeur de ses ouvrages et lui dis tout le plaisir que j'avais éprouvé lorsque, étudiant, j'avais lu son charmant volume intitulé « Profils de reines ». Nous parlâmes ensuite de son Histoire de l'Europe au dix-neuvième siècle, puis de son dernier ouvrage « L'histoire diplomatique de l'Europe » 1.

Ceci nous amena à examiner la situation particulière de cette Europe, si tragiquement divisée et à souhaiter que la guerre n'ait pas pour conséquence d'anéantir son rôle dans le monde, en même temps que sa belle civilisation. Après une heure d'entretien, le professeur Rossier m'avait pardonné les rigueurs de la censure. Le lendemain, il m'adressait son « Histoire diplomatique » avec une aimable dédicace <sup>2</sup>.

C'est ainsi que le 2 août 1940, pour la première fois depuis le 13 mai, un article signé des initiales bien connues, Edm. R., paraît dans la *Gazette*. Cet article traite des responsabilités partagées de l'Angleterre et de la France dans les origines et dans la conduite de la guerre et il est précédé du chapeau convenu avec le capitaine Savary.

Le contact est établi entre Edmond Rossier et son censeur. Le professeur, curieux sans doute des réactions de son interlocuteur, lui écrit un mois plus tard, le 2 septembre, pour lui faire part de l'inquiétude que provoquent chez lui les premiers raids nocturnes de la Royal Air Force sur l'Italie.

Lausanne, Av. Dapples 6, 2 septembre

Mon cher Maître,

Ce titre civil, je l'espère, ne vous déplaît pas ; même sous notre régime militaire.

Vous avez été trop bon de m'écrire à propos du bouquin d'histoire diplomatique. Merci, un peu tard, de votre aimable lettre <sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit de: Profils de reines, Lausanne 1908; Histoire politique de l'Europe, 1815-1919, Paris 1931; Du traité de Westphalie à l'Europe de Versailles. Essai d'histoire diplomatique, Paris 1938.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Frédéric Savary à Jean Savary, 14 janvier 1942. Voir ci-dessus, note 6 de la page 85.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Cette lettre ne se trouve pas dans les Archives Edmond Rossier.

En voici une autre de Wagnière, que je vous transmets à titre confidentiel <sup>1</sup>. Comme je le connais, il serait fort mécontent si son nom était prononcé à propos de quoi que ce soit.

Dès le premier vol d'avions anglais au-dessus de notre territoire, mon inquiétude s'est réveillée. Ceux qui nous veulent peu de bien nous diront, un peu plus tôt ou un peu plus tard : « Vous êtes incapables de défendre votre neutralité ; nous le ferons à votre place. Cédez-nous des bases. » L'exemple de la Norvège est là.

N'y a-t-il rien à faire à part une canonnade inoffensive?

Une circulaire de Berne nous a exposé qu'en l'occurrence notre aviation ne pouvait que rester tranquille. Ce n'était pas l'avis d'un officier supérieur de ma connaissance qui estimait que, au retour de l'escadrille au moins, en choisissant un coin de pays où la population ne serait pas menacée par la chute des éclats d'obus, nos appareils de chasse pourraient tenter, à haute altitude, une démonstration qui nous serait utile en politique. Je ne sais si, en haut lieu, on se préoccupe assez de cela.

Il est évident que les journaux ne doivent pas aborder le sujet. Je pense même qu'il serait imprudent, vis-à-vis de la censure, de signaler la campagne de la presse italienne. Pourtant, à mon avis, le péril approche.

Je n'ai pas fait part de cette lettre de Wagnière, que j'ai reçue ce matin, à M. Rigassi. Je n'en vois pas la nécessité. Mais si vous avez quelque chose à me suggérer, je serai heureux de connaître votre opinion.

Veuillez agréer, mon cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Ed. Rossier<sup>2</sup>

Les rencontres entre les deux hommes se renouvellent au cours de l'automne et de l'hiver, et elles amènent Maître Savary, à la fin d'avril 1941, à exposer à son interlocuteur ses idées sur l'avenir de l'Europe, idées qui sont aux antipodes de celles de l'historien. Il le raconte lui-même ainsi à son frère :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nous n'avons pas retrouvé non plus cette lettre dans les Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, 2 septembre [1940]. Archives Frédéric Savary, propriété de Madame Frédéric Savary, qui a bien voulu faire pour nous quelques recherches dans ce fonds et à qui nous sommes très reconnaissant de la communication des lettres qui complètent celles des Archives Edmond Rossier.

J'eus depuis lors 1, à plusieurs reprises, l'occasion de le rencontrer et nous avons échangé nos impressions sur les événements. Le plus souvent j'allais le trouver dans son café habituel. Je lui amenai un jour M. Alexandre Guranesco, ancien ministre de Roumanie à Berne, [...] dont je partage généralement les idées sur la situation européenne.

— Vous qui connaissez si admirablement l'Europe, lui dis-je un jour, vous devriez jouer un rôle de premier plan en travaillant à sa reconstruction.

Il ne comprenait pas ce que je voulais dire. Je lui expliquai qu'à mon avis la défaite de la France avait rompu l'équilibre européen et que la Suisse, étant en Europe, devait devenir européenne. Si elle n'y consentait pas, elle risquait de disparaître. Il avait de la peine à croire à la défaite de l'Angleterre.

- La Suisse, me dit-il, doit son existence actuelle à l'équilibre européen et, par conséquent, à l'Angleterre. Elle doit lui en être reconnaissante.
- Je l'accorde, mais je crois que les actes diplomatiques les plus importants pour la Suisse sont les traités de Westphalie et Vienne. C'est parce que ces traités ont voulu un équilibre des forces européennes qu'ils ont fait une place à la Suisse. Notre pays a reçu mission de garder les routes des Alpes parce que, sans rompre l'équilibre, on ne pouvait les confier à l'un des grands Etats d'Europe. C'est faire preuve de naïveté que de croire que la Suisse doit son indépendance aux bons sentiments de ses voisins ou à la valeur de ses armées. Elle la doit en première ligne à la volonté de l'Angleterre, qui trouvait son intérêt à tenir à peu près égale la balance des forces. Notre gratitude lui est donc acquise. Mais il serait ridicule que ce sentiment nous conduise à sacrifier nos propres intérêts. Or, notre intérêt me paraît être de nous créer une place dans une Europe où l'équilibre européen est détruit et dont les puissances de l'Axe assureront, de gré ou de force, la haute direction.
- Vous préjugez la question. Je ne suis nullement persuadé de la défaite anglaise, ni de la disparition de sa politique d'équilibre.
- Nul en effet ne connaît l'issue du conflit, mais on peut souhaiter de voir la fin des divisions de l'Europe et, plutôt qu'une hégémonie russe, une prédominance allemande.

J'expliquai que j'avais toujours été préoccupé du sort de notre continent. J'avais été séduit par l'idée des Etats-Unis d'Europe dont Briand avait, en 1930, saisi la Société des Nations de la facon la

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> C'est-à-dire depuis juillet 1940. Voir ci-dessus, p. 90, le début de la lettre.

plus positive pour se heurter, finalement, à l'opposition de principe de l'Angleterre. En 1936 j'avais déjà, au Rotary Club, exposé, à la stupéfaction générale, que si les Etats-Unis d'Europe n'étaient pas créés à bref délai, nous aurions des Etats-Unis Germaniques ou une occupation russe <sup>1</sup>. Il faut choisir maintenant dans cette alternative et, pour moi, le choix est fait. La politique de l'équilibre européen avait sans doute été favorable à la Suisse, mais elle s'est révélée déplorable pour le continent européen, qui doit enfin prendre conscience de son existence et éviter des luttes fratricides tous les quarts de siècle. Cela d'amena à souhaiter une rapide victoire allemande et l'organisation de l'Europe nouvelle en Confédération d'Etats, en admettant que l'Allemagne puisse y jouer un rôle prépondérant. Je développais cette idée, qui heurtait vivement le professeur bien qu'il fût, me déclara-t-il, docteur « allemand » <sup>2</sup>.

Cette conversation, Edmond Rossier l'évoque dans son article du 12 mai 1941, qu'il intitule « De quoi demain sera-t-il fait ? », mais en se gardant bien de conclure.

L'autre jour, j'ai bénéficié de la conversation d'un homme fort intelligent avec qui l'on pouvait raisonner. Ce qui, en notre temps où chacun s'est fait une opinion, sans égard pour celle du prochain, n'est pas aussi fréquent que d'aucuns seraient tentés de le croire.

Il mettait son espoir en une prompte paix, souhaitait une défaillance de l'Angleterre, la victoire de l'Allemagne que suivrait l'établissement d'une économie nouvelle. Car, me disait-il, le régime qui a succédé à l'autre guerre a subi une complète faillite. Les Etats, anciens et nouveaux, ont refusé d'abandonner quoi que ce soit de leur souveraineté pour le bien de l'ensemble. Comme les ressources leur manquaient, ils ont établi sur leurs frontières des tarifs fiscaux qui ont entravé l'échange rationnel des produits. Ce qui n'a pas empêché plusieurs d'entre eux de battre d'une aile et a provoqué partout le renchérissement de la vie et l'endettement de la collectivité. L'Europe, prospère à l'époque précédente, allait à la ruine.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les archives du Rotary Club ne semblent pas avoir conservé la moindre trace de cet exposé de M<sup>o</sup> Savary.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Frédéric Savary à Jean Savary, 14 janvier 1942. Voir ci-dessus, note 6 de la page 85. Edmond Rossier était docteur ès lettres de l'Université d'Erlangen, où il avait soutenu, en 1890, une thèse intitulée Louis Philipps Einfluss auf die äussere Politik Frankreich. — Au sujet de l'Europe nouvelle, telle qu'on la discutait alors, voir Claude Moret, L'Allemagne et la réorganisation de l'Europe, 1940-1943, Neuchâtel 1944 (Cahiers du Rhône, XII).

Abandonnés à leurs seules inspirations, continuait-il, les Etats sont incapables de s'amender, d'évoluer. Il faut une action supérieure. Quoi qu'il arrive, l'ancien régime ne reparaîtra pas. Ceux qui s'attachent à cette espérance ferment les yeux à la lumière. Nous vivons une période de transformation, de révolution, qui marquera dans l'histoire autant que la Révolution française. Il faut le comprendre.

Il y avait beaucoup de vrai dans cette démonstration: l'expérience de la Société des Nations a été décevante... Mais sommes-nous fondés à concevoir que l'Allemagne, car nous n'avons parlé que d'elle et non pas de l'Axe, que l'Allemagne saura s'élever à ce rôle, non pas d'organisatrice, ce dont elle est parfaitement capable, mais de conciliatrice, préoccupée, non pas de sa seule domination, mais du bien général? Certains faits d'une authenticité indiscutée qui se sont passés en Pologne et ailleurs peuvent inspirer des doutes sur ses capacités philanthropiques. Jusqu'ici elle a paru plus soucieuse d'exercer une surveillance serrée sur les peuples que de se les concilier. Changera-t-elle?...

De sorte que tout l'exposé de mon interlocuteur se basait sur une hypothèse. Ce que je lui fis remarquer, ajoutant que cela pouvait avoir des inconvénients quand il s'agissait du sort d'un continent.

A quoi il me répondit que c'était là des faits de guerre, que les procédés de la guerre diffèrent essentiellement de ceux de la paix : dans le premier cas il s'agit d'obtenir aussi vite que possible la victoire, dans le second de poser les bases d'un établissement durable. Nous n'avons pas le droit de déduire ce que fera l'Allemagne en paix de ce qu'elle fait dans la guerre. Cependant nous avons de bonnes raisons de croire que tout ira pour le mieux, car il y va de son intérêt.

J'en accepte l'augure [...]

Et l'historien, dans la suite de son article, rappelle que la Prusse est un Etat conquérant dont les procédés ont toujours été rudes et se demande si la leçon du passé, en Pologne comme en Alsace, est très rassurante pour ce qui se prépare. Il se pose ensuite la question de l'alimentation des pays occupés, de la misère qui risque de durer et qui, provoquant le désir de révolte, peut faire le jeu de Staline <sup>1</sup>!

Cet article, dès le lendemain déjà, vaut à Edmond Rossier des lettres fort désagréables, non pas de la censure bien sûr, mais de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gazette de Lausanne, 12 mai 1941.

nombreux lecteurs qui le traitent de pro-allemand <sup>1</sup>. C'est en revanche un article antérieur, celui qu'il a consacré, le 7 mai, au discours prononcé le 4 par le Führer devant le Reichstag, qui provoque de nouvelles difficultés à la *Gazette*.

## Réflexions à propos d'un discours

Il ne m'a pas paru utile de résumer le discours du chancelier Hitler, et des raisons diverses m'empêchent de le commenter. Serait-ce d'ailleurs nécessaire, alors qu'il a été publié presque complet dans ce journal et que chaque lecteur reste heureusement libre de se faire une opinion?

Ce morceau oratoire provoque des jugements variés. En Allemagne, où l'habitude de serrer les textes et de tout soumettre à une critique exacte paraît quelque peu abandonnée, on semble admettre que l'exposé de dimanche dernier a ajouté une page à l'histoire. En Italie la satisfaction est grande; les journaux font ressortir la communauté de vues et l'aimable attention du Führer qui a attribué aux troupes royales une part considérable dans la victoire en Grèce. En Angleterre, M. Churchill, spécialement maltraité, ne pourra manquer de répondre sur le même ton, avec une amabilité égale. A Washington on estime que le principal but de l'orateur a été de montrer au peuple américain l'inutilité de la résistance; ce qui est un peu trop simplifier, car il a dit beaucoup de choses.

Quant à l'impression de la presse française, celle de Vichy au moins, nous la distinguons mal encore. Les déplacements de l'amiral Darlan l'occupent davantage.

Le chancelier Hitler nous a donné des renseignements de haut intérêt, et tout neufs, sur la campagne balkanique. Ce qu'il dit des origines de la guerre et des responsabilités engagées déconcerte

¹ Un lecteur français lui écrit entre autres : « Je préférerais être condamné à l'imbécillité perpétuelle si les vœux de cet homme « fort intelligent » devaient se réaliser. Mais heureusement, ils ne se réaliseront pas. Je ne fais pas grand cas de cet homme « fort intelligent », car un homme qui fait passer le souci des intérêts économiques avant celui des intérêts idéaux n'est pas, quoi que vous en pensiez, cher Monsieur Rossier, un homme « fort intelligent ». Il est tout le contraire d'un homme intelligent, il est beaucoup plus près de la brute que de l'intelligence... Il est regrettable que vous vous incliniez avec admiration devant un bandit comme Hitler, dont je vous accorde d'ailleurs qu'il sera un jour légendaire comme Tamerlan, tout en déplorant que vous fassiez un rapprochement entre lui et Napoléon... mais je ne veux pas continuer. Je me sens envahi par la honte qu'un homme qui doit le meilleur de lui-même à la civilisation puisse, ne fut-ce qu'un moment, accepter l'idée de la domination pangermaniste et hitlérienne... » Archives Frédéric Savary.

quelque peu ceux qui ont suivi de près les événements et les ont notés jour après jour en toute objectivité. Et, naturellement, une question se pose pour nous: est-ce bien sa conviction que les choses se sont passées comme il les a dites, ou son discours est-il fait pour stimuler l'opinion allemande et frapper l'étranger?

C'est affaire entre lui et sa conscience. Mais quand il se présente comme l'objet de l'attaque d'une clique malfaisante, alors que lui a toujours voulu la paix, quand il déclare qu'il n'a cessé de la souhaiter en prévision des maux horribles qu'entraînerait la guerre, qu'il n'a pas dépendu de lui de l'assurer par des propositions réitérées, non! Les propositions, il les a faites; mais dans quelle voie ne s'était-il pas engagé!

Je dirai même qu'en prenant cette attitude éminemment pacifique il se diminue. Il a constamment déclaré qu'il voulait rendre au peuple allemand sa place au soleil et sa puissance dans le monde; ce qui était son droit : il appartenait à d'autres de l'arrêter s'ils le jugeaient bon... Il l'a déjà dit dans Mein Kampf, il l'a répété dans maints discours, dans ceux de Nuremberg entre autres. Cette place, il l'estimait très grande; il l'a vaguement précisée en inventant la formule du Lebensraum dont on n'a jamais connu exactement les limites.

Il s'est mis à l'œuvre et les événements ont suivi : l'Anschluss, la réduction sous tutelle de la Tchécoslovaquie, la revendication de Dantzig, toutes choses qui marquaient l'éclatante rupture d'un traité que les Allemands dénonçaient comme un Diktat injuste, mais que d'autres considéraient comme la principale base de l'ordre européen.

Est-ce que vraiment M. Hitler a pu croire qu'un pareil déplacement de territoire, un aussi inattendu accroissement de puissance, s'effectueraient avec le consentement et dans la paix ? Ce serait se décerner à lui-même, qui donne des preuves d'une merveilleuse intelligence, un brevet de naïveté... De fait, il a exactement prévu l'ébran-lement qui allait se produire. La preuve en est que, avant même que les oppositions se soient dessinées, il a fiévreusement armé son pays et en a fait un prodigieux instrument de guerre capable d'imposer sa loi au continent.

En faisant cela il est d'ailleurs resté dans la vieille tradition nationale. Le Saint Empire romain de nation germanique a prétendu autrefois à la domination universelle qu'il a presque réalisée à diverses époques. L'Allemagne, sans frontières naturelles, a subi un temps de décadence, non pas intellectuelle mais politique, toutes les fois qu'une forte organisation intérieure lui a manqué. Le chancelier Hitler, qui a lu et réfléchi, se souvient du passé et tient compte du milieu.

Maintenant, si haute que soit l'affirmation du désir de paix, c'est bien la force, la force militaire, qui reste en honneur. A la séance du Reichstag, tandis que les chefs de missions étrangères occupaient les loges, des généraux en grand uniforme se pressaient dans la salle. Et si M. Hitler, que le maréchal Goering a désigné comme l'auteur de tous les plans de la guerre, s'est présenté en simple soldat, c'est que, comme d'autres conquérants il se plaît à l'antithèse : n'appelait-on pas Napoléon le petit caporal ?

Et, en dépit de l'économie nouvelle qui doit assurer la paix, la manifestation de force se perpétuera. Le Führer a annoncé que l'armement de la nation, si parfait soit-il aujourd'hui, serait encore dépassé l'année prochaine. Il a dit aussi que le peuple allemand ne subirait jamais plus une année comme celle de 1918; et, à voir ce qui se passe, il semble qu'il en a le droit. Mais lorsqu'il a déclaré que la communauté nationale-socialiste, monument de justice sociale et de clarté d'esprit, survivrait, non seulement à cette guerre, mais au millénaire à venir, il s'est quelque peu aventuré; car elle a aussi pour condition la force, et une nation ne peut pas soutenir un pareil effort pendant mille ans 1.

On est au lendemain de la campagne allemande contre la Yougoslavie, qui a révélé que les méthodes d'agression brusquée s'étaient encore perfectionnées depuis 1939 et 1940 <sup>2</sup>. A la suite de très vives plaintes allemandes contre la *Thurgauer Zeitung* et les journaux suisses en général <sup>3</sup>, la Division Presse et Radio, sur l'ordre du Conseil fédéral, a demandé à nouveau plus de retenue et d'impartialité <sup>4</sup>. Mais cette fois, ce n'est pas le capitaine Savary qui intervient; il n'a, quant à lui — il le déclare au professeur Rossier dans une conversation —, aucun reproche à lui faire. C'est le Département politique qui se manifeste; Edmond Rossier l'annonce ainsi à Me Savary:

Lausanne 13 mai

Mon cher Maître,

Notre conversation de l'autre jour m'a vivement intéressé. J'espère en avoir rendu un compte fidèle dans l'article de la Gazette qui a paru lundi matin. Bien entendu cet article m'a valu

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gazette de Lausanne, 7 mai 1941.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport du général Guisan, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Nef, Rapport, pp. 85-90. Voir aussi Frederik H. Hartmann, The Swiss Press and Foreign Affairs in World War II, Gainesville (USA), 1960, pp. 58 ss.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Instructions confidentielles du 9 avril 1941, portant : « Le présent ordre est une restriction imposée à la presse par les circonstances. Il entraîne une aggravation des mesures prises jusqu'à ce jour. »

des lettres désagréables, avec une menace de désabonnement : je suis pro-allemand.

D'autre part M. Rezzonico, du Département politique, a écrit à Max de Cérenville une lettre où il condamnait sévèrement le petit article que j'avais fait à propos du discours au Reichstag; il le désignait comme une « catastrophe ». Au conseil de la Gazette, auquel j'ai assisté cet après-midi, j'ai discerné de la consternation.

Chose curieuse, en écrivant cette prose, je ne me suis pas rendu compte qu'elle pouvait avoir quoi que ce soit de blessant; je n'ai dit que des choses d'une vérité éclatante et n'ai pas manqué de témoigner de l'admiration au chancelier Hitler.

C'est décourageant : je voudrais disparaître de la circulation, m'effacer dans ce nirvâna asile suprême du boudhiste.

Avec, mon cher Maître, les salutations de votre bien dévoué

Edm. R. 1

Savary répond le 24 mai. Tout en regrettant que certains l'aient reconnu dans l'interlocuteur de l'article du 12 mai, il n'est pas mécontent que l'entretien ait permis à Edmond Rossier de dire qu'on pouvait souhaiter une prompte paix et même la victoire allemande, sans être un imbécile ou un traître. Et il poursuit en conseillant une fois encore la plus grande réserve, en insistant sur le danger que présente la moindre critique, même tout à fait objective :

Lausanne, le 24 mai 1941

Mon cher Maître,

[...] Comme je vous l'ai annoncé, j'ai eu un nouvel entretien avec M. Rigassi. Il m'a déclaré que je ne devais pas m'être exprimé avec assez de clarté puisque vous aviez pu assurer le Conseil d'administration de la Gazette que j'avais entièrement approuvé votre article du 7 mai intitulé « A propos d'un discours ». Je tiens donc à bien préciser ma pensée. Votre analyse du discours d'Hitler m'a paru exacte et objective et je vous ai dit que je partageais votre opinion.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, 13 mai [1941]. Archives Frédéric Savary. Clemente A. Rezzonico était conseiller de légation au Département politique fédéral, spécialement chargé des questions de presse. Nous n'avons naturellement pas pu consulter les procès-verbaux du Conseil d'administration de la Gazette de Lausanne.

Je vous ai fait observer cependant que toute vérité n'était pas bonne à dire et qu'il y avait actuellement des sujets qu'il était dangereux d'aborder sans risquer des réactions fâcheuses. J'ai ajouté que notre pays se trouvait dans une situation particulièrement difficile et que, s'il était intéressant d'exercer son esprit critique sur les faits et gestes des puissants du jour, il n'était pas opportun d'exprimer aussi nettement, dans la presse, certains jugements. Mon intention était d'attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité où se trouve le Conseil fédéral d'imposer à la presse la plus grande réserve dans l'appréciation des événements internationaux et sur le danger que peut présenter une critique, même tout à fait objective.

Je n'ai, en revanche, jamais eu l'idée de donner à ma démarche la portée d'une sanction ou d'un blâme, comme certaines personnes l'auraient désiré. Votre article ne m'a pas paru justifier pareille sévérité. Je ne partage pas du tout l'avis de M. Rezzonico, du Département politique, et je n'ai pas jugé catastrophiques des considérations dont certaines phrases seulement étaient inopportunes. Il me paraît qu'on a donné à cet incident une importance démesurée. Je le considère comme clos. J'en ai parlé au colonel Perrier qui partage mon sentiment. Il m'a confirmé qu'il avait pour vous la plus grande estime. Il est convaincu qu'il suffira de vous conseiller la prudence et de vous recommander de ménager les susceptibilités, parfois extrêmes, de nos voisins, pour que vous puissiez, sans diminuer en rien l'autorité dont vous jouissez, continuer à éclairer l'opinion. Cette autorité ne doit pas, à son avis, être amoindrie par une censure tracassière, car le pays a besoin de la conserver entière pour sa propre sauvegarde s'il veut y faire appel un jour. C'est pourquoi je serais très heureux si vous me permettiez de vous procurer l'occasion de rencontrer le colonel Perrier. Nous pourrions ensemble échanger quelques considérations sur les événements et la situation de notre

Veuillez agréer, mon cher Maître, les assurances de ma respectueuse estime.

F. Savary 1

Edmond Rossier semble surtout préoccupé par l'attitude du Conseil d'administration de la Gazette. Il est sensible à l'amabilité de son correspondant, mais marque cependant sa mauvaise humeur :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Edmond Rossier, 24 mai 1941. Archives Edmond Rossier.

# Lausanne, dimanche

Mon cher Maître,

Vous vous être donné la peine de m'écrire une longue lettre que vous avez bien voulu rédiger dans les termes les plus aimables ; et je vous en remercie. Il y a quand même eu un malentendu.

Lorsque M. Rigassi m'a dit que vous désiriez causer avec moi, il a ajouté que vous n'aviez pas décerné de blâme à l'adresse de ce malheureux article; ce dont il a informé, sinon le conseil d'administration, au moins l'un de ses membres qui l'a répété aux autres.

Quand nous nous sommes rencontrés, je vous ai demandé: « Vous avez des reproches à me faire? » Vous m'avez répondu: « Non », tout en me recommandant la prudence. C'est exactement et incidemment ce que j'ai dit au conseil quand, à propos de la lettre de M. Rezzonico, j'ai voulu connaître son attitude vis-à-vis de moi. Maintenant « pas de reproches » se transforme en « entièrement approuvé ». Je n'ai rien dit de pareil.

Il est regrettable que je sois exposé à d'aussi stupides amplifications. Je suis honteux, à mon âge, d'avoir à justifier ma conduite. Vaut-il la peine de revenir sur ce sujet avec M. Rigassi, dont la sûreté n'est pas la qualité dominante? Je sais trop bien ce qu'il me répondra. Mais plus que jamais je suis fatigué d'écrire dans cette Gazette où il y a toujours dans l'air quelque chose qui m'inquiète.

Je vous serai reconnaissant, quand vous aurez des observations à me faire, de bien vouloir me donner un coup de téléphone. Vous savez que j'ai toujours du plaisir à vous voir.

Dans l'article que je viens de finir, je cite une de vos appréciations qui m'a paru fort intéressante <sup>1</sup>. Cette fois, j'espère que personne ne vous mettra en cause.

Et si vous voulez un échantillon des lettres qui m'arrivent, en voici une que j'ai reçue en même temps que celle de M. Jéquier et

¹ Dans son article du 26 mai 1941, « La nouvelle France », Edmond Rossier donne le « sentiment d'un homme de haute culture, qui connaît bien le monde, avec qui je m'entretenais l'autre jour. Pourquoi, me disait-il en substance, ne pas avoir confiance en l'avenir ? L'Allemagne, une fois sa guerre finie, poursuivra un autre but. Avec son génie d'organisation, elle imprimera à notre continent une activité nouvelle dont chacun profitera. Et, s'il subsiste chez elle une certaine rudesse, elle sera tempérée par l'action de la France, dont la civilisation a toujours exercé son attrait et qui continuera dans l'avenir l'œuvre du passé. » Et Edmond Rossier ajoutait : « Voilà des perspectives rassurantes, que je m'abstiens de discuter... » Gazette de Lausanne, 26 mai 1941.

qui, par hasard, n'est pas détruite. Mais je vous prie de la détruire à ma place : je ne garde pas cette littérature 1.

En m'excusant de ma mauvaise écriture, ce qui est toujours le cas après la ponte d'un article, je vous présente, mon cher Maître, avec mes salutations, l'expression de mes sentiments dévoués.

Edm. R.<sup>2</sup>

La rencontre Rossier-Perrier eut lieu peu après, sous forme d'un dîner offert par Me Savary. Si, comme ce dernier le rapporte à son frère, l'entrevue contribua à diminuer l'animosité du professeur contre la censure, il est pour le moins douteux qu'elle ait provoqué chez lui « plus de compréhension pour certaines idées nouvelles » :

Nous vivons des heures particulièrement difficiles et les journaux n'expriment plus exactement la pensée de ceux qui y collaborent. Mais des temps meilleurs viendront. La censure est évidemment un inconvénient grave, mais hélas indispensable. Les censeurs sont des hommes qui s'efforcent de faire pour le mieux, mais qui peuvent aussi se tromper. Pour en convaincre le professeur, je l'invitai à dîner avec le chef de la Division Presse et Radio. Contre ses habitudes, il a accepté et l'échange de vues qui eut lieu fut vraiment d'un intérêt passionnant. J'ai le sentiment que cette entrevue a donné d'utiles résultats et que le professeur Rossier a, depuis lors, eu moins

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir ci-dessus, note 1 de la page 96. Quant à la lettre de R. Jéquier, du 19 mai 1941, elle attaquait très violemment l'Angleterre et prétendait apporter des renseignements sur les dirigeants hitlériens : « J'ai fait connaissance, il y a deux ans, à Abano près de Padoue, où je soignais mes rhumatismes, d'une femme fort intéressante. C'était une Suédoise, née baronne de Fock, devenue allemande par son mariage avec un comte Willamowitz-Moelendorf... Cette femme est la sœur de Carin Goering, la première femme du maréchal du Reich... Elle avait vécu dans l'intimité des hommes du Troisième Reich, avait assisté à l'ascension du parti, à la transformation du milieu, à l'abolition de l'esprit de classe et à la naissance de cette « Volksgemeinschaft » du temps actuel. Elle aimait beaucoup le peuple allemand qu'elle disait être le premier peuple du monde. « Comment ne pas croire à son grand avenir quand on voit ce qui a déjà été fait! » Elle avait assisté à l'éclosion du parti, vu le putsch de Munich, où son beau-frère Goering tomba sous ses yeux, gravement blessé. J'ai pu me rendre compte que cette femme de bien aimait beaucoup et estimait son beau-frère. Elle m'a parlé de lui avec une réelle affection. Quant à Hitler, qu'elle connaissait intimement, elle m'en a dit grand bien... « Hitler est un homme qui est bon et qui veut sincèrement le bien de son peuple », disait-elle. » Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, dimanche [25 mai 1941]. Archives Frédéric Savary.

d'animosité contre la censure et plus de compréhension pour certaines idées nouvelles. Peut-être ai-je ainsi contribué, dans une faible mesure, à une plus juste orientation de notre opinion publique. Les derniers articles d'Edmond Rossier marquent, me semble-t-il, une certaine évolution dans sa pensée et je ne désespère pas d'arriver à en faire un partisan convaincu de ce que j'appelle « la Suisse européenne » [...] 1

La position d'Edmond Rossier et sa manière de voir les choses, on les trouve dans un article du 30 juin 1941, un article qui témoigne d'une telle sérénité, d'une telle maîtrise de soi qu'on comprend que tant de lecteurs aient alors trouvé dans l'auteur de ces quelques pages, en un temps où souvent on ne savait plus que penser, un véritable guide. Cet article est intitulé « Pro domo » :

Le métier de journaliste tend à devenir impossible. Il y a les précautions à prendre vis-à-vis de la censure qui m'empêchent de dire toute ma pensée, mais devant lesquelles je m'incline vu que, étant donné la situation difficile où se trouve notre pays, je les considère comme légitimes. Il y a les jugements tout faits qu'il est dangereux de contrecarrer. Il y a les susceptibilités exaspérées qui s'indignent au moindre attouchement.

Dans ces conditions, pour ne déplaire à personne, il faudrait un miracle ; à moins de ne plus rien écrire du tout, ce qui serait le plus simple.

\* \* \*

A mainte reprise j'ai dit que, dans mes articles, j'exposais les choses telles que je les voyais sans aucunement prétendre ne pas me tromper. C'est pourquoi je ne regarde pas comme un péché mortel d'avoir écrit, à la date du 19 juin, qu'il me paraissait fantaisiste d'attribuer actuellement à l'Allemagne le dessein de partir à la conquête de l'Ukraine. C'était l'opinion de chacun; et, lors de l'ouverture des hostilités, le chancelier Hitler, dans son message, a laissé de côté l'Ukraine pour ne parler que d'une guerre de défense; ce que le commandement militaire a confirmé en attribuant aux Russes un vaste plan offensif qu'il n'avait fait que prévenir. Dont acte, et cela me justifie en quelque mesure. Mais avec quelle joie farouche, les auteurs de cinq ou six lettres ne m'ont-ils pas accusé de m'être grossièrement trompé; et, puisque cela leur fait tant de plaisir, je reconnais avoir commis une erreur impardonnable.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Jean Savary, 14 janvier 1942. Voir ci-dessus, p. 85, note 6.

En France se dessinent des courants divers. Des lettres, avec de nombreux détails à l'appui, me mettent en garde contre une admiration exagérée dans le gouvernement de Vichy. Mais, si je me permets une légère réserve à propos d'une phrase dans une proclamation de l'amiral Darlan, d'autres lettres me disent que je n'y entends rien, que tout ce qui s'accomplit sous la haute autorité du maréchal est parfait.

La littérature que je reçois est riche en imprévus.

Un correspondant me reproche une innocente plaisanterie où je constate que mieux vaudrait ne pas embarrasser la Providence en lui demandant dans les deux camps d'assurer la victoire. Ce propos qu'à la rigueur un théologien pourrait traiter d'irrévérencieux a, paraît-il, une portée politique ; il constitue une provocation, il risque d'attirer des armées étrangères sur notre pays.

Un autre, à qui visiblement je déplais, déverse sur mon individu une ironie dont il n'a malheureusement pas le don, et ne peut s'expliquer telle de mes attitudes que par trois raisons : ou bien je ne poursuis dans mes articles que des intérêts personnels, ou bien je suis très riche, ou encore je suis franc-maçon. Trois choses que j'ignorais totalement 1.

Et voici un professeur qui se donne comme le porte-parole des milieux qu'il fréquente et plus loin présente sa pensée comme étant celle de milliers de gens. Bien qu'il s'en prenne avant tout à ma personne qu'il désigne suffisamment, il élargit sa critique. Il reproche aux journaux de la Suisse romande d'anticiper sur les événements, de commenter les faits et gestes des hommes d'Etat étrangers, de porter des jugements, de se mêler de ce qui ne les regarde pas. Tout cela, dans l'état de division où se trouve l'Europe, menace de déchaîner l'orage sur la Suisse. Et lui, ce professeur, il déclare que, s'il en avait le pouvoir, il censurerait tous les articles sur les événements internationaux qui dépassent le cadre des communiqués officiels. Il résume sa doctrine en un énergique : « Taisez-vous. »

Quelle intéressante opinion du rôle de la presse! Ainsi les milliers de gens dont cet intellectuel exprime la pensée souhaitent ne

¹ Le correspondant visé rétorquera, le 30 juin 1941, de Bôle (Neuchâtel): « Vous m'accorderez que gens riches, franc-maçons et Juifs font des vœux pour la chute retentissante du chancelier Hitler. A cette cohorte, je joins les égoïstes qui ont vécu jusqu'à ce jour, sans être fortunés, comme des coqs en pâte. Mais j'oublie une catégorie d'anglophiles à laquelle vous appartenez sans doute, c'est celle des personnes d'un certain âge. Quoi de plus humain, en effet, que le goût de conserver ce qui est, d'éviter les heurts, lorsque la vie est à son déclin. » Archives Edmond Rossier.

plus faire accueil qu'à des bulletins constamment contradictoires ; à moins que, par excès de prudence, seuls soient autorisés ceux qui viennent du même côté. Quelle affligeante conception de la dignité de notre pays!

Evidemment le plus mauvais service que je pourrais rendre à ces correspondants serait de demander à la Gazette de publier leurs lettres que j'aurais soin de faire suivre d'un « gendarme ». Mais je m'en voudrais d'ébranler des convictions aussi fermes ; j'ai trop de respect encore pour la pauvreté d'esprit évangélique à qui des promesses sont acquises. Passons.

\* \* \*

Voici quelques indications sur l'attitude que j'ai prise en face des événements.

Les origines... J'ai dit mon impression que les agrandissements de l'Allemagne nationale-socialiste, l'Anschluss, la mise sous mandat de la Tchéco-Slovaquie, la revendication de Dantzig et d'un passage à travers le couloir risquaient de compromettre l'équilibre continental et de provoquer une réaction. Mais j'ai signalé l'erreur des gouvernements occidentaux qui donnaient une garantie illimitée à la Pologne sans avoir les moyens de la secourir. La déclaration de guerre m'a paru une imprudence. La France n'avait qu'un dispositif de défense derrière la ligne Maginot et mettait son espoir dans le blocus qui réduirait le Reich à l'impuissance. L'Angleterre spéculait sur ce même blocus et comptait sur une résistance prolongée de la France qui lui permettrait d'activer ses armements. Toutes deux semblaient ignorer que l'Allemagne avait assuré son alimentation et poussé jusqu'à une perfection encore inconnue ses préparatifs militaires.

De la guerre au printemps de l'année dernière, je n'ai rien dit. La Hollande, prise à l'imprévu, pouvait-elle prolonger sa défense quand ses soldats ont mis bas les armes ? Le roi Léopold a-t-il capitulé parce qu'il savait que les Anglais étaient en train de le lâcher, ou les Anglais se sont-ils reployés sur la côte parce qu'ils voyaient venir la défection du roi ? L'armée britannique aurait-elle pu modifier la face des choses en obéissant à l'ordre du général Weygand ; allait-elle au contraire au-devant d'un anéantissement auquel elle a échappé en se défilant par Dunkerque ? Ce sont là des questions que seul l'avenir résoudra, en quelque mesure au moins.

Dans la débâcle de la France militaire et civile, l'armistice demandé par le maréchal Pétain m'a paru la seule détermination à prendre. J'ai admiré ce vieux soldat qui, à une heure tragique, a assumé la plus cruelle des responsabilités et s'est efforcé de sauver l'avenir en faisant appel à la confiance.

J'ai marqué, sans prendre parti, l'opposition entre les deux anciennes alliées : l'Angleterre persuadée que la France ne saurait résister aux injonctions de l'Allemagne et prenant les devants en détruisant ses vaisseaux et en s'attaquant à des points stratégiques ; la France blessée par la brutalité de ces procédés, indignée que l'on n'ait pas cru en sa parole.

Les opérations militaires ne sont pas mon fait. J'ai laissé à d'autres le soin de définir les capacités de résistance de l'île de Bretagne ou de suivre les campagnes d'Ethiopie et de Libye. En revanche j'ai cru devoir signaler l'erreur de la politique anglaise qui, fidèle à une ancienne tradition, s'est attachée à créer des champs de bataille sur le continent, sans trop s'occuper de la position et sans calculer d'assez près les ressources des Etats qu'elle a entraînés dans sa cause. Son entreprise dans les Balkans allait au-devant d'une inévitable défaite.

La France, dont la situation est extrêmement difficile, ayant pris son parti de collaborer avec l'Allemagne dans l'économie nouvelle se trouve engagée dans une affaire que sans doute elle aurait voulu éviter. L'Angleterre, en intervenant en Syrie, a assuré qu'elle ne faisait que prévenir l'entrée des troupes du Reich. Auquel cas la France, qui défend ce pays placé sous son mandat, servirait la politique allemande. Mais le gouvernement de Londres peut-il arguer d'une complète certitude? En tout état de cause, il m'a paru inélégant de sa part d'utiliser dans cette campagne des troupes gaullistes. Il a cru évidemment qu'à leur apparition la résistance cesserait. Hypothèse risquée, qui s'est révélée fausse; et le sang coule entre enfants de la même nation, ce qui est profondément triste.

L'ouverture de la guerre germano-russe m'a étonné, comme elle a étonné beaucoup de gens, même dans les chancelleries. Le Reich, semblait-il, devait avoir d'autres soucis.

Cette croisade, comme on la désigne à Berlin, sera-t-elle poussée jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la destruction du régime soviétique oppresseur des peuples? Je ne sais. En attendant l'Angleterre se trouve en délicate posture. Elle lie partie avec la Russie; comme elle ne peut manquer de le faire avec tous ceux dont les intérêts se rapprochent des siens. Mais cette alliance est compromettante. Si nous ne sommes pas complètement rassurés quant aux bienfaits que nous promet l'ordre nouveau, nous éprouvons une nette répugnance en face du bolchévisme qui, en cas de victoire, ne pourrait manquer de s'élargir sur l'Europe.

Et voilà... Il ne me paraît pas, d'après ce bref exposé, que je me mêle de prédire insolemment l'avenir ou de porter des jugements téméraires sur le présent. Je constate aussi que la censure, si elle ne m'a pas toujours accordé son approbation, ne m'a pas non plus décerné de blâme; ce qui montre que je ne mets pas en péril la sécurité de notre pays.

Quand on a une longue habitude du journalisme, il devient difficile de s'en détacher; mais il y a des limites. Je demande qu'on me laisse travailler en paix; ce qui n'a rien d'exorbitant, car la besogne, par le temps qui court, n'offre que peu d'attrait. Que ceux que ma prose mécontente la mettent au panier sans la lire! Ce sera tout bénéfice pour eux, et pour moi aussi.

Edm. R. 1

Cet article vaut au professeur Rossier un courrier abondant. De Lausanne, Montreux, Vevey, Yverdon, Leysin, Genève, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Saint-Maurice, les témoignages d'admiration et de reconnaissance affluent, et aussi de Zurich et de Saint-Gall, de Lyon, de Toulouse, et même de Casablanca. Tous assurent le journaliste lausannois que de très nombreux lecteurs attendent impatiemment ses articles, qui apprécient sa perspicacité, sa réserve, le ton nuancé et la discrète ironie de tout ce qu'il écrit <sup>2</sup>.

Le réconfort qu'Edmond Rossier ne peut manquer de trouver dans la confiance que ses lecteurs lui manifestent, va lui permettre d'affronter à nouveau la censure. L'offensive allemande contre la

Lausanne, le 30 juin 1941

Monsieur Ed. Rossier, Professeur Lausanne

Monsieur,

Je viens de lire votre article de fond de la Gazette où vous vous donnez encore une fois la peine d'expliquer votre attitude.

Permettez-moi de vous dire, moi qui aime vous lire et qui apprécie votre objectivité, que plus vous vous donnerez de peine à vous expliquer, plus vos contradicteurs passionnés se croiront intéressants et vous accableront de lettres savantes.

Avec ma grande estime et celle de plusieurs lecteurs ouvriers, veuillez agréer mes bien sincères salutations.

Clovis Pignat-Olgiati.

Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gazette de Lausanne, 30 juin 1941.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On relèvera seulement, parmi tant de lettres de pasteurs, de médecins, de professeurs et d'hommes d'affaires, celle d'un ouvrier lausannois, qui va droit au fait :

Russie a débuté le 22 juin 1941. Le samedi 19 juillet, l'article d'Edmond Rossier est intitulé « Une page d'histoire ». Depuis longtemps, le professeur ne peut plus suivre, dans ses chroniques, le plan qu'il affectionne, c'est-à-dire évoquer d'abord brièvement l'événement qui lui sert de point de départ, donner ensuite le tableau de la situation et enfin, ce qui fait à ses yeux et pour ses lecteurs la valeur de ses articles, émettre son opinion. Il en est réduit, tout au plus, à poser des questions. C'est ce qu'il fait, très habilement, le 19 juillet, après avoir rappelé la campagne de 1812, et cela au moment où la bataille fait rage pour la possession de Smolensk.

## Une page d'histoire

On se bat pour la possession de Smolensk, place stratégique de première importance qui ouvre la route de Moscou. La ville couvre un vaste espace sur les deux rives du Dnieper. D'antique renommée, elle est déjà mentionnée au IX° siècle comme une cité puissante. Souvent, dans le passé, elle a vu autour d'elle se dérouler la guerre.

Le 17 août 1812 Napoléon était devant Smolensk. Le développement de sa campagne commençait à l'inquiéter. Il avait compté sur une grande bataille qui peut-être le dispenserait d'aller plus loin ; et les Russes se dérobaient devant lui. Non point en exécution de ce plan systématique dont on a tant parlé; au contraire, le tsar Alexandre, ses généraux et ses soldats n'auraient pas demandé mieux que de défendre le territoire national : si l'armée reculait, c'est qu'elle se sentait trop faible.

A Smolensk, Napoléon crut tenir sa bataille. Les deux généraux russes Barclay de Tolly et Bragation s'étaient portés au secours de la ville : l'occasion était là.

L'empereur résolut l'attaque directe. Il risquait d'y perdre 10 ou 15 000 hommes, mais il en laissait tout autant sur les routes en deux ou trois jours : il était temps d'obtenir une grande victoire. La bataille fit rage durant la plus grande partie de la journée. L'attaque décisive était réservée pour le lendemain. Mais lorsque, de grand matin, les soldats de Davout s'approchèrent du retranchement en terre, aux trois-quarts détruit, qu'ils devaient enlever, ils ne rencontrèrent plus d'ennemis : l'armée russe avait disparu dans la nuit de la ville incendiée.

Napoléon avait manqué sa grande bataille. Il était, pourtant, maître de la Dvina et du Dnieper, c'est-à-dire des deux grands fleuves qui, dans les temps anciens, avaient marqué l'extrême frontière de l'empire polonais. Il pesait lourdement sur la Russie; il aurait pu

s'arrêter ; cela d'autant plus que, durant la longue marche, du fait des traînards et des déserteurs, ses effectifs avaient diminué de moitié.

Ses lieutenants osaient le lui conseiller; mais lui ne les écoutait pas : puisqu'on lui refusait sa victoire, il irait la remporter à Moscou.

Ce qui l'entraîne au loin dans le mystérieux empire, c'est la fatalité qui domine sa carrière; cette fatalité qui l'oblige à se surpasser constamment lui-même pour maintenir les peuples dans l'obéissance en les éblouissant par des prodiges toujours nouveaux. Il subit aussi l'attraction de la cité étrange, la cité du rêve, parce que cette conquête presque asiatique promet à son orgueil des jouissances encore inconnues. Il compte encore, en occupant cette capitale après tant d'autres, entraîner une défaillance chez l'adversaire. Et il dit : « Je signerai la paix à Moscou. »

Mais ce calcul va se révéler faux. Le salut de la Russie s'opère; et, chose étrange, ce n'est pas l'empereur, ni les généraux, ni les armées, qui en sont le véritable instrument. La Russie est sauvée par le peuple russe, au grand étonnement de ses maîtres eux-mêmes. Il est né à la vie nationale. Un manifeste lu dans les églises lui a représenté Napoléon comme un être malfaisant, un suppôt de l'Antéchrist qui doit assurer le règne de l'esprit malin sur la terre. Il se défend, il a comme la vague impression que les soldats ne peuvent rien contre ce gigantesque adversaire qui a jusqu'ici tout brisé devant lui.

Ces pauvres gens lui opposent la destruction des récoltes, le bûcher de leurs chaumières, les flammes de leurs villes de bois. Ils émigrent dans la détresse ; ils créent devant l'ennemi invincible le vide d'un pays immense. Et les guerriers français y perdent leur art. La formidable machine se détraque dans cette solitude. Le cycle qui a commencé par la résistance nationale de la France touche à son terme par celle de la Russie.

La retraite ne peut durer toujours. Koutousov a été envoyé à l'armée pour se battre. Une fois encore, à Borodino, les Français sont victorieux. Mais quand, de la colline des prosternations, Moscou leur apparaît dans l'enchevêtrement de ses murailles blanches, avec ses dômes d'or, ses quarante fois quarante églises, ses palais, ses verdures, comme une grande oasis dans le désert des plaines mornes, quand ils la saluent comme la fin de leurs fatigues et de leurs maux, ils vont au devant d'une désillusion nouvelle. Quelques jours s'écoulent et la vision s'effondre dans un tourbillon de feu. Les incendiaires de Rostopchine, qui lui aussi a compris, ont fait leur œuvre.

Dès lors la partie est perdue. Napoléon attend et ne voit rien venir. Il envoie à Alexandre une lettre où, à travers les phrases, perce comme un cri de détresse. Aucune réponse ne lui parvient. Trente-trois jours se passent; aussi longtemps qu'il reste dans sa conquête il peut poser en vainqueur; après... Mais un beau matin une blanche gelée couvre le sol, l'hésitation n'est plus possible : il faut partir.

Le 19 octobre la Grande Armée réduite à 100 000 hommes abandonne Moscou. Elle tend naturellement vers le sud, mais se heurte à Koutousov qui a reformé ses troupes. Elle renonce à forcer l'obstacle, pivote, retombe sur l'ancienne route dévastée; et l'hiver russe s'acharne sur les débris.

Telle est cette page d'histoire. Est-elle une leçon pour le temps présent ? Ce n'est pas sûr.

L'ennemi possède des engins de guerre et des moyens de locomotion que Napoléon ignorait. Comme autrefois des destructions s'accomplissent; sont-elles ordonnées, sont-elles l'effet du peuple lui-même? Il y a une différence. Le soldat russe révèle le même courage; a-t-il encore la foi qui fortifie l'obéissance? Une dépêche de Moscou ne dit rien de bon: le gouvernement a rétabli dans les troupes des commissaires politiques munis de pouvoirs étendus; n'est-ce pas qu'il ne peut plus compter sur elles? Et dans l'ébran-lement de toutes les traditions et de toutes les doctrines, créé par le bolchévisme, peut-on tabler sur cette ferme volonté de résistance, unissant la nation du chef suprême jusqu'au dernier paysan, qui jadis a rendu la Russie invincible?... Voilà les questions qui se posent.

La réaction de la Division Presse et Radio ne pouvait pas manquer. Immédiatement, le capitane Savary exige la suppression de l'article <sup>1</sup>; il en informe Edmond Rossier et donne ses raisons à Georges Rigassi.

P. C., le 19 juillet 1941

Mon cher maître,

Il m'a été tout à fait désagréable de prendre au sujet de votre article « Une page d'histoire », une mesure aussi rigoureuse. J'en ai expliqué les raisons à M. Rigassi dans la lettre dont je vous remets copie.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'article intitulé « Une page d'histoire », du 19 juillet 1941, ne paraîtra que dans l'édition distribuée à Lausanne le 18 à 22 heures. Il sera remplacé, dans les autres éditions, par une « Lettre de Madrid » sur la question religieuse en Espagne.

J'espère vivement que ce regrettable incident ne vous découragera pas et que vous comprendrez que cette décision ne comporte rien de désobligeant pour vous et qu'elle n'a été dictée que dans l'intérêt du pays.

Veuillez agréer, mon cher Maître, les assurances de ma respectueuse considération et de ma haute estime.

Cap. Savary 1

P. C., le 19 juillet 1941

Monsieur le rédacteur en chef

D'ordre de la Division Presse et Radio, j'ai été dans l'obligation de vous demander de supprimer, dans vos éditions ultérieures, l'article intitulé « Une page d'histoire » paru dans l'édition de 22 heures du 19 juillet.

Dans les circonstances actuelles, il convient d'éviter toute publication de nature à faire supposer que les armées du Reich pourraient subir le même sort en Russie que celles de Napoléon. Les réminiscences historiques sur le désastre de la Grande Armée suivant une série de victoires, font naître ou entretiennent dans une partie de l'opinion publique des sentiments hostiles à l'Allemagne et même des manifestations de « Schadenfreude » qu'il faut absolument éviter. Sans doute l'article en question témoigne d'une certaine réserve et l'auteur ne prétend nullement tirer de l'histoire « une leçon pour le temps présent ». Il se borne à poser la question. Mais par cela même il suggère à ses lecteurs des réponses diverses, suivant leurs sentiments personnels, et il donne des arguments et des motifs d'espoir à ceux encore nombreux chez nous qui souhaitent la victoire des Soviets sur les armées allemandes.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien l'expression de tels vœux, si contraires à l'attitude précédente de notre public à l'égard du bolchévisme, est ressenti comme une offense grave par nos voisins, au moment où ils prétendent faire une dangereuse et coûteuse croisade pour sauver l'Europe du péril communiste.

J'espère que vous comprendrez que la mesure qui a été prise à l'égard de la Gazette était, par ces motifs d'opportunité, justifiée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Edmond Rossier, 19 juillet 1941. Archives Edmond Rossier.

Elle n'implique pas de condamnation pour votre journal dont je reconnais les efforts pour suivre nos instructions 1.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Cap. Savary 2

Edmond Rossier ne réagira pas. Il sait bien dans quelle position délicate se trouve la Suisse. Il n'ignore rien des campagnes menées contre elle par les journaux allemands et italiens. Il s'adapte tant bien que mal à une situation, qui se complique encore pour lui du fait qu'il doit tenir compte aussi des exigences de la censure française, bien plus stricte que celle de Berne, s'il ne veut pas gêner la vente de la Gazette en France. Il ne le cache pas au capitaine Savary.

Samedi matin, 16 août.

Mon cher Maître,

Vous vous êtes étonné, paraît-il, qu'un article de moi, remplacé mercredi soir par je ne sais quoi, n'ait vu le jour que jeudi matin <sup>3</sup>. Dans le même ordre de choses, un paragraphe de ma prose a été

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les instructions de la Division Presse et Radio du 25 juin 1941, au lendemain de l'attaque allemande contre la Russie, disaient : « Oubliant certaines contingences, en particulier que la Suisse se trouve en Europe continentale dont elle est en partie solidaire, une importante fraction de l'opinion publique, pour diverses raisons sentimentales, morales et politiques... souhaite encore la victoire de la Grande-Bretagne. Dès lors, beaucoup de bons citoyens, qui jusqu'à maintenant n'avaient aucune sympathie quelconque pour le bolchévisme soviétique, se sont mis à faire des vœux pour le succès des armes de l'URSS, parce qu'ils voient en elle un champion de la cause anglaise... Un revirement de l'opinion publique suisse en faveur de la Russie ne pourrait s'expliquer que par de la haine contre l'Allemagne. En présence de ce danger, il convient de supprimer tout ce qui pourrait faire croire qu'il se trouve en Suisse de nombreuses personnes qui se réjouissent des succès russes. Il faut éviter... de paraître donner aux communiqués de Moscou plus d'importance qu'à ceux de Berlin, de publier en gros caractères certains avantages des troupes rouges... Il est nécessaire de faire un choix judicieux, prudent et objectif dans les nouvelles d'agences, en se rappelant que des jugements sévères vis-à-vis de l'URSS et des doctrines soviétiques ne sauraient avoir des conséquences aussi néfastes que des appréciations hostiles à l'égard de nos voisins immédiats ou de leur régime politique et social. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Frédéric Savary à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, 19 juillet 1941 (copie). Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La Gazette du jeudi 14 août 1941, dans son édition du mercredi soir — qui est celle qui partait alors pour la France —, ne contient pas l'article d'Edmond Rossier intitulé « Une situation difficile », qu'on trouve dans les deux éditions du matin et de midi. Cet article était consacré à un discours prononcé le 12 août par le maréchal Pétain.

supprimé dans l'édition expédiée dimanche dernier chez nos voisins, et hier soir deux mots ont été changés <sup>1</sup>. Tout cela et plus encore (mais je ne parle pas de la substitution d'article qui s'est faite proprio motu) après soumission du texte à Annemasse et pour trouver grâce devant une censure, rempart d'un régime défaillant <sup>2</sup>.

Il est difficile que cela dure. Cette servilité est pesante et la Gazette cessera d'être demandée en France si elle arrive dépouillée des dépêches Reuter, celles qui, précisément, intéressent le public.

J'ai, à deux reprises, attiré l'attention du conseil sur la fragilité de notre clientèle en France, mais, comme c'était désagréable, on n'a pas paru me croire.

Quant à la censure suisse, depuis l'interdiction d'un malheureux article historique, elle m'a laissé tranquille. Cela n'indique évidemment pas de sa part un retour au libéralisme; cela s'explique parce que, depuis longtemps, je ne touche plus, ni de près, ni de loin, à l'Allemagne ou à l'Italie. Ces deux pays sont tabou. Et pourtant il y aurait tant de choses à dire!

Notez que je n'adresse aucun reproche à la censure. Elle fait de son mieux dans des conditions fort difficiles. Il est seulement regrettable que la presse allemande ne lui tienne pas compte de ses efforts et qu'elle continue à récriminer contre les journaux suisses qu'elle interprète souvent mal.

Et voici pourquoi je vous écris. Vous avez bien voulu me dire que vous vous intéressiez à ma production. Or elle devient quasi impossible. Je n'exprime plus ma pensée et je suis toujours plus limité dans l'espace. Avec cela, cette situation, à laquelle personne n'ajoute de la mauvaise volonté, ce sont les événements qui la

¹ Cinq lignes, qui disaient les avantages découlant pour l'Angleterre de la campagne de Syrie, ont disparu de l'article intitulé « L'Angleterre et le Proche-Orient », le lundi 11 août 1941, dans l'édition de la *Gazette* sortie la veille au soir. L'article du 16 août 1941 analysait le communiqué qui venait de paraître sur « La rencontre sur l'Atlantique » de Roosevelt et de Churchill, et Edmond Rossier remarquait : « Il n'est plus parlé, comme cela a été dit dans maints discours, de dévisser tel ou tel personnage ; seulement de détruire la tyrannie nazie. » Dans l'édition du soir, « la tyrannie nazie » devient « la pression actuelle » !

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le 22 mai 1941 déjà, la Division Presse et Radio adressait aux rédactions la communication suivante : « Sur demande du Département politique et dans l'intérêt des négociations en cours, la Division Presse et Radio invite les journaux suisses à ne rien publier pour le moment de l'information du DNB selon laquelle les journaux suisses seraient dorénavant soumis à la censure préventive des autorités françaises à Annemasse ; ceci vaut également pour les autres nouvelles touchant au même sujet. »

créent : des événements qu'il y aurait un intérêt passionnant à suivre et à décrire. C'est décevant.

En espérant que vous avez eu de bonnes vacances et en souhaitant vous revoir bientôt, mais dans des circonstances agréables, je vous présente, mon cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Ed. Rossier 1.

De nouvelles rencontres ont lieu entre le professeur et l'avocat. Frédéric Savary en informe son frère :

Comme tu le sais, à la fin de chaque année, la Gazette de Lausanne, sous la signature de M. Edmond Rossier, passe en revue les faits saillants des douze derniers mois. C'est l'occasion, pour le savant professeur, d'émettre des considérations personnelles et des jugements très subjectifs qui inquiètent la censure. Je crus utile de lui rappeler la réserve qui s'impose à la presse suisse dans les circonstances actuelles.

J'ai donc été le rejoindre au café de l'Hôtel Continental où il a coutume de venir prendre trois décis de vin vaudois entre 6 et 7 heures. Je l'ai trouvé lisant la Tribune de Genève.

- Pourquoi ce journal?
- J'y trouve les dernières nouvelles de la journée et parfois la matière de mon article du soir.

Il se plaignit à nouveau de la censure, qui l'empêchait d'exprimer toute sa pensée, et me montra une lettre d'injures d'un lecteur anglophile, qui lui reprochait de ne rien comprendre aux événements et d'être d'une partialité écœurante envers l'Allemagne. « Vous faites, disait-il, une publicité inadmissible pour les articles que le Dr Goebels publie dans Das Reich que, grâce à vous, notre public se met à lire. »

Pour prouver l'injustice de ce grief, il fit état de l'opinion d'un autre correspondant qui lui reprochait d'être vendu à l'Angleterre.

— Vous voyez combien le métier est actuellement difficile, ajouta-t-il. Je m'efforce pourtant d'être objectif, comme vous l'exigez. Et vous, qu'avez-vous à me reprocher? Grondez-moi tout de suite, pour que ce soit fait, et nous parlerons d'autre chose.

J'expliquai que je n'avais rien à censurer, mais je lui fis part de mes inquiétudes au sujet de son article de fin d'année.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, 16 août [1941]. Archives Frédéric Savary.

— Tranquillisez-vous, me dit-il, je veux qu'il passe en France. Or la censure française est d'une sévérité inouïe. Plus d'une fois les 18 000 exemplaires de notre édition de France ont été saisis à la frontière. Vous comprendrez que je ne puis, par désir de proclamer ce que je pense, exiger que mon journal soit exposé à des pertes qui ont leur importance. Maintenant, quand nous avons des hésitations, Décorvet téléphone mon article à Annemasse et je renonce à tout amour-propre d'auteur.

La conversation se poursuivit en considérations générales sur les derniers événements. Puis ce furent les souvenirs de la précédente guerre mondiale. Il me parla de ses entretiens avec Clémenceau, qu'il avait en haute estime [...]

A 7 h. précises, Edmond Rossier se leva, prit son chapeau, tout en continuant la conversation. C'était sa manière de m'inviter à l'accompagner jusqu'à son domicile. En cours de route, il voulut bien me dire qu'il était reconnaissant de ma visite et que je lui ferais plaisir si je revenais le voir plus souvent, car il aimait, déclara-t-il, mon esprit quelque peu paradoxal [...] <sup>1</sup>

A maintes reprises, depuis juin 1940 jusqu'en mai 1941, et toujours avec une insistance croissante, le général Guisan avait exprimé l'exigence de voir le contrôle de la presse enlevé au commandement de l'armée. Pour éviter de faire retomber sur celle-ci les reproches et les accusations adressées de l'étranger aux journaux suisses, l'autorité civile finit par céder; mais le transfert du contrôle de l'information des mains de l'Etat-Major Général à celles du Conseil fédéral soulevait des questions si complexes, qu'un arrêté du Conseil fédéral en date du 30 décembre 1941 et un ordre du général du 25 janvier 1942 se bornèrent à subordonner au Conseil fédéral la Division Presse et Radio telle qu'elle existait <sup>2</sup>. Le nouveau régime entra en vigueur le 1er février 1942, sans apporter, pour les journaux, aucun changement. La Division est simplement détachée, garde son caractère militaire et reste organisée militairement.

Les rapports d'Edmond Rossier avec le capitaine Savary demeurent et le journaliste est toujours aussi limité dans sa liberté d'expression. Il le laisse bien entendre, dans un nouveau « Pro domo », le 30 avril 1942 :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Jean Savary, 29 décembre 1941. Cette lettre nous a été aimablement communiquée par son destinataire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Nef, Rapport, pp. 229-231.

Il m'est revenu, par une personne qui me touche de près, que ma prose était sévèrement jugée dans les cercles britanniques et jusqu'en très haut lieu. Je possède, paraît-il, de l'influence sur l'opinion et l'utilise pour soutenir la propagande de l'Axe et témoigner à l'Angleterre une hostilité constante qui nuit à sa cause et peut avoir pour notre pays des suites fâcheuses. A quoi je réponds que mon étonnement est grand et que, comme la pauvre Junie, je crois n'avoir mérité

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Que l'on se représente les conditions où nous écrivons! Notre Suisse doit compter, pour son ravitaillement, avec la bonne volonté de deux puissances voisines. De là une extrême prudence à leur égard. En ce qui me concerne, je ne parle jamais de la situation intérieure de l'Allemagne ou de l'Italie, et fort peu de leurs actes extérieurs. Ce qui, en un moment comme celui-ci, est une affligeante limitation pour ma prose, mais ce que j'admets comme une nécessité. Primum vivere...

Avec cela, s'il ne restait pas une certaine liberté d'appréciations vis-à-vis d'autres pays, à qui nous demandons également plus de services que nous ne leur en rendons, mais en face de qui notre dépendance est moins étroite, il deviendrait impossible de traiter dans un journal la politique étrangère ; il suffirait de publier en longues files les dépêches d'agences.

Je suppose que, si je disais maintenant que je fais des vœux pour la victoire de l'Angleterre, cela équivaudrait à peu près au péché contre le Saint-Esprit; aussi m'en garderai-je soigneusement. Mais, certes, je ne souhaite pas sa défaite : on ne trouvera aucune ligne dans tout ce que j'ai écrit qui puisse le faire croire [...]

Parmi les nombreux reproches qui me sont adressés, il en est un que je n'admets pas : quelle décadence dénotent vos articles, m'écrit-on ; comment peuvent-ils figurer dans la Gazette qui fut celle d'Edouard Secretan ? Mais, sous la direction d'Edouard Secretan, qui était pour moi un ami, j'écrivais déjà dans ce journal, j'apportais ma contribution à sa ligne sur le terrain étranger. Seulement, à cette époque, nous étions libres ou presque. Et maintenant... <sup>1</sup>

Mais les griefs de l'Angleterre ne sont rien, alors que les difficultés avec l'Allemagne ne diminuent pas, elles, à mesure que le temps passe et que la guerre se prolonge. Les 14 et 15 octobre 1942, le

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Gazette de Lausanne, 30 avril 1942, article intitulé « Pro domo ».

ministre Schmidt, porte-parole du Ministère des affaires étrangères allemand, au cours de l'habituelle conférence de presse réunissant tous les journalistes étrangers de Berlin, se livre à une violente attaque contre une partie de la presse suisse. Evoquant l'Europe nouvelle chère à Me Savary, il assure que les rédacteurs qui écrivent contre elle n'y auront pas place ; ils trouveront peut-être leur patrie dans les steppes de l'Asie, mais il serait peut-être mieux encore de les envoyer dans l'au-delà <sup>1</sup>. La Gazette de Lausanne et Edmond Rossier sont nommément apostrophés.

L'offensive d'El Alamein et le débarquement d'Eisenhower en Afrique du Nord, ce « tournant de l'histoire », ont été accueillis avec joie par l'opinion publique en Suisse, mais sont aussi à l'origine de difficultés nouvelles pour la Confédération: l'occupation de la France entière achève son encerclement ; elle risque de se voir inclure dans la Festung Europa.

Saisissant alors le prétexte d'un article sur les suites pour la France et pour l'Allemagne du débarquement américain au Maroc et en Algérie, article qu'il considère comme n'ayant pas été assez modéré dans l'expression, le capitaine Savary revient sur les plaintes du Dr Schmidt et attire l'attention du rédacteur en chef de la Gazette sur l'importance des réactions que provoquent les opinions du professeur Rossier. Ses relations avec celui-ci semblent s'être quelque peu refroidies depuis le début de l'année, car c'est un de ses subalternes seulement qui transmet au professeur copie de sa lettre à Georges Rigassi.

P. C., le 12 novembre 1942

Monsieur le rédacteur en chef,

Depuis plusieurs mois, je n'avais plus eu l'occasion de vous adresser des observations au sujet des articles de M. Edm. Rossier, qui s'était efforcé, sans toujours y parvenir, de demeurer objectif dans ses appréciations sur la situation internationale. Je n'ai pas cru devoir intervenir dans certains cas où un peu plus de sévérité de ma part aurait peut-être été indiqué. Aujourd'hui cependant, dans l'article intitulé « Les suites du débarquement américain », M. Rossier manque par trop de la réserve qui a été recommandée à la presse suisse et qui, dans les circonstances présentes, doit être observée avec une particulière attention.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nef, Rapport, pp. 95-96; Karl Weber, Die Schweiz im Nervenkrieg, pp. 254-255.

Il était tout à fait inopportun d'insister sur les souffrances que l'occupation a infligées à la France, de parler du « régime qui l'opprime » et d'écrire en particulier :

« Le joug est écrasant ; les peines qui atteignent jusqu'à la plus légère désobéissance sont la déportation ou la mort. Les otages qu'on fusille pour l'effet moral passent de la prison au mur sans savoir pourquoi ils paient de leur vie des actes qu'ils ignorent. » 1

Je désirerais vivement que votre chroniqueur diplomatique fasse preuve de plus de modération dans l'expression de sa pensée ou de ses indignations.

Pour le cas où vous n'en auriez pas été informé, je vous signale que, lors de la conférence berlinoise de la presse du 15. 10. 42 au cours de laquelle le D<sup>r</sup> Schmidt a vivement attaqué la presse suisse, deux articles de M. Edm. Rossier ont été cités, ceux du 28 septembre et du 12 octobre, et dans les termes suivants :

- « Die « Gazette de Lausanne » glaubt ironisch werden zu müssen und schreibt :
  - » Sicher hat die Ankunft japanischer U-Boote im Atlantik die Sorgen beschwichtigt und neue Hoffnungen geweckt. Diese Nachricht hat sich rechtzeitig am Vorabend des Jahrestages des Drei-Mächtepaktes eingestellt. Dieser Tag hat zu vielen Kundgebungen Anlass gegeben... Es ist erfreulich, dass es inmitten so viel Leid so glückliche Leute gibt. » <sup>2</sup>

¹ Edmond Rossier avait écrit : « Se représente-t-on bien toute la cruauté de la situation où se trouve la France ? L'occupation lui inflige une souffrance croissante. Sans même insister sur la dépression morale, la misère gagne une classe après l'autre. Le joug est écrasant ; les peines qui atteignent jusqu'à la plus légère désobéissance sont la déportation ou la mort. Les otages qu'on fusille pour l'effet moral passent de la prison au mur sans savoir pourquoi ils paient de leur vie des actes qu'ils ignorent. La nation est douloureusement froissée : le fossé entre elle et ses vainqueurs va s'élargissant toujours.

<sup>»</sup> Et maintenant ou lui demande de prendre les armes pour soutenir le régime qui l'opprime, sans savoir quel avenir il lui réserve ; et cela contre des alliés de la veille et des amis de toujours qui assurent qu'ils ne viennent que pour la délivrer de ses fers! C'est son propre gouvernement qui le réclame... Où est le devoir ; peut-on pousser à ce point l'obéissance? » Gazette de Lausanne, 12 novembre 1942, article intitulé « Les suites du débarquement américain ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier avait écrit : « Fort heureusement l'arrivée des sous-marins japonais dans l'Atlantique est venue calmer les inquiétudes et fortifier les espoirs. La nouvelle s'en est répandue opportunément l'avant-veille du jour où l'on allait fêter l'anniversaire du pacte d'assistance conclu en 1940.

<sup>»</sup> Cette date a donné lieu à de nombreux messages. A Tokio, M. Tani, le nouveau ministre des Affaires étrangères, a fait ressortir que l'accord avait été signé pour prévenir l'extension de la guerre ; mais que les hommes politiques anglo-

- « Die « Gazette de Lausanne » trauert den Genfer-Tagen nach und sagt an anderer Stelle :
  - » Es ist übrigens merkwürdig, dass Deutschland, das Land der Reformer und grossen Philosophen, das früher den andern Völkern mit seinem Gedankenflug weit voraus sein wollte, heute keine andern Überzeugungsmittel als die Gewaltanwendung hat. » <sup>1</sup>

Les phrases qui ont été relevées ne m'avaient pas paru justifier une intervention, attendu que de nombreux journaux suisses s'étaient impunément exprimés de façon beaucoup moins modérée contre l'Allemagne et s'étaient livrés contre elle à des attaques beaucoup plus vives. Les citations que l'on a faites de votre journal témoignent cependant de l'intérêt qu'on porte à l'étranger aux opinions de M. Rossier et montrent l'importance des réactions qu'elles peuvent provoquer.

Je pense que vous ne verrez pas d'inconvénients à ce que j'adresse une copie de cette lettre directement à M. Rossier.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Cap. Savary 2.

américains, par leurs orgueilleuses prétentions, l'ont rendue mondiale, ce qui fait que toutes les responsabilités leur incombent. En Allemagne, M. von Ribbentrop a célébré la force de la coalition tripartite victorieuse sur terre et sur mer, qui battra l'ennemi partout où il se montrera jusqu'à la décision finale, à la paix qui permettra la création d'un nouvel ordre équitable. En Italie, le comte Ciano a insisté sur le caractère du pacte qui est issu, non pas tant d'un calcul diplomatique mais de la conscience profonde de la communauté dans la cause et pour le but. Aussi les nations unies continueront-elles jusqu'à la victoire la lutte qui tend à instituer le règne du droit, à garantir la prospérité et la sécurité des peuples.

<sup>»</sup> Et dans les Etats qu'il est permis d'appeler secondaires, puisque c'est bien la position qui leur est réservée dans l'accord général, la Hongrie, la Roumanie, la Slovaquie, la Croatie, la Bulgarie, tous les porte-parole ont tenu le même langage et annoncé le même avenir.

<sup>»</sup> Il est réconfortant que, au milieu de tant de misères, il y ait des gens heureux. » Gazette de Lausanne, 28 septembre 1942, article intitulé « L'Axe et le Japon ».

¹ C'est à propos des mesures sévères — emprisonnements et exécutions — prises par les autorités d'occupation en Norvège, en particulier à Trondhejm, contre les ouvriers dont le rendement baissait et qui s'étaient même livrés à des actes de sabotage, qu'Edmond Rossier avait remarqué : « Il est d'ailleurs singulier que l'Allemagne, le pays des réformateurs et des grands philosophes, qui aspirait jadis à dépasser les autres peuples du vol de sa pensée, n'ait plus aujourd'hui, comme instrument de persuasion, que la manière forte. » Gazette de Lausanne, 12 octobre 1942, article intitulé « Indiscipline et répression ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Frédéric Savary à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, 12 novembre 1942 (copie). Archives Edmond Rossier.

Un mois plus tard, nouvel incident. A la suite d'un article, paru le 28 décembre, sur l'assassinat de Darlan, le capitaine Savary proteste de nouveau officiellement auprès de la *Gazette* et demande que son auteur soit invité à une plus stricte observation des instructions données par la Division Presse et Radio.

P. C., le 29 décembre 1942

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans son article « Après l'assassinat », paru dans votre numéro du 28 courant, M. Edm. Rossier, comme il le dit lui-même, « donne libre cours à tous les excès d'imagination » au sujet de la responsabilité de l'assassinat de l'amiral Darlan. Il formule des hypothèses qui sont nettement injurieuses, notamment pour les gouvernements anglais et français. Sans doute, il déclare : « Nous n'avons pas ouï dire que l'Angleterre fasse rentrer l'assassinat dans les moyens de sa politique », mais il avait précédemment observé : « On parle, comme de juste, de l'Intelligence Service ; l'Angleterre, pleine de rancune à l'égard de l'amiral Darlan, aurait usé de ce moyen élégant pour l'écarter de son chemin ; besogne qui est dans les attributions imposées à ce corps d'élite. » Cette phrase est précisément de nature à donner un certain crédit à une supposition toute gratuite.

Tout aussi regrettable est le passage relatif à « l'indignation concentrée des hommes de Vichy » qui aurait conduit l'assassin à son acte, ce qui, ajoute votre collaborateur, « ne vaudrait pas un regain de popularité au maréchal Pétain, pas plus qu'à M. Laval ». J'ai peine à comprendre que votre collaborateur diplomatique ait manqué à ce point des égards dus à un gouvernement étranger. Je vous serais très obligé de lui rappeler que le seul gouvernement français avec lequel la Suisse entretient des relations diplomatiques est celui qu'il désigne de façon inconvenante par « les hommes de Vichy ».

D'autre part, M. Edm. Rossier a pris parti d'une façon contraire à la neutralité en faveur de l'amiral Darlan, et contre le gouvernement français, en approuvant l'ordre qu'il a donné de cesser le feu malgré les ordres du maréchal Pétain. Il n'appartient pas à un journal suisse de justifier une révolte contre le gouvernement d'un pays voisin et ami, de l'excuser par le motif qu'elle avait pour but d'éviter « une effusion de sang plus longue et inutile » ; du moment que le gouvernement français avait ordonné la résistance à l'agression anglo-saxonne, la Gazette de Lausanne manquait à ses devoirs de journal neutre en qualifiant cette résistance d'inutile.

Vous voudrez bien faire observer à M. Edm. Rossier que la Suisse peut avoir grand besoin un jour de l'amitié de la France et qu'il serait extrêmement fâcheux que l'attitude de la presse de notre pays lui aliène des sympathies qu'il lui aurait été facile de conserver. Il est prématuré de penser que le gouvernement actuel de la France ne sera pas celui qui participera aux négociations de paix. M. Edm. Rossier, ayant, ces derniers temps, manifesté la tendance de renoncer à la réserve qu'il s'était précédemment imposée, je vous serais reconnaissant de l'inviter à une plus stricte observation des instructions données par la Division Presse et Radio.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Cap. Savary 1

Edmond Rossier s'étant sans doute étonné auprès de son censeur qu'il ne se soit pas adressé directement à lui, l'officier de presse lausannois lui écrit immédiatement, le 31 décembre déjà. Un froid « Monsieur le Professeur » remplace le « Mon cher Maître » habituel, mais, pour la première fois, Me Savary fait allusion aux ennuis que lui valent ses fonctions de chef du service de la presse et aux démarches qu'il a faites en vain pour obtenir d'en être déchargé. Toutefois, s'il regrette la forme un peu brutale de ses observations au rédacteur en chef de la Gazette, il déclare devoir entièrement les maintenir.

Lausanne, le 31 décembre 1942

Monsieur le Professeur,

Les fonctions que j'exerce depuis le début de 1940, en vertu d'un ordre militaire dont il m'a été impossible, jusqu'à maintenant, d'obtenir la révocation, ont entraîné pour moi d'innombrables et graves ennuis, parmi lesquels je compte pour beaucoup la perte de quelques amis et l'animosité, pour ne pas dire l'hostilité, de nombreux journalistes. Elles m'avaient cependant valu l'honneur et le plaisir de vous être présenté et de bénéficier d'entretiens auxquels j'ai attribué une grande valeur. J'ai même jugé utile d'en conserver le souvenir en rédigeant, il y a une année déjà, quelques notes qui font partie de la documentation personnelle destinée à suppléer à l'insuffisance de ma mémoire. Je vous en envoie une copie au risque de vous déplaire, mais dans l'espoir qu'elles me feront mieux comprendre.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, 29 décembre 1942 (copie). Archives Edmond Rossier.

Peut-être trouverez-vous que je n'ai pas fidèlement exprimé votre pensée et que je n'ai pas toujours bien saisi ce que vous avez voulu dire, mais vous ne pourrez refuser de constater que ces notes témoignent de ma haute estime pour vous 1.

J'ai, à peu près à la même époque, résumé mes impressions sur l'attitude de la presse suisse et le fonctionnement de la censure. Je vous les communique aussi, à titre confidentiel, pour le cas où il vous conviendrait d'en prendre connaissance. Elles vous feront sans doute mieux saisir les difficultés de ma tâche et les préoccupations qu'elles m'inspirent. Elles vous convaincront, je l'espère, que mes interventions comme censeur, que vous jugez si mal, n'ont d'autre but que de servir le pays. Je puis me tromper et commettre des erreurs d'appréciation, mais je crois être en droit de solliciter l'indulgence qui est due à ceux qui s'efforcent d'accomplir un devoir qui leur est imposé, même s'ils ne disposent pour cela que de moyens limités. <sup>2</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Il s'agit, mot pour mot, de la longue lettre de dix pages adressée par Frédéric Savary à son frère Jean Savary le 14 janvier 1942, citée ci-dessus pp. 85, 90, 93, 102, dans laquelle est intercalée une partie de la lettre du 29 décembre 1941, également citée ci-dessus, p. 114. Seules les formules initiales et finales ont disparu.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans cette note, datée du 26 décembre 1941, Frédéric Savary dénonce la partialité de la presse suisse en relevant à quel point l'opinion anglo-saxonne y est largement exposée alors que les journaux refusent « ce qu'ils appellent la propagande allemande ». Il relève, à titre d'exemple, que *La Revue* a publié un jour dix-huit nouvelles Reuter, contre deux DNB ou Stefani.

Evoquant les tâches de la Division Presse et Radio, il écrit : « A juste titre, le chef de l'armée doit exiger d'elle qu'elle développe l'esprit combatif du soldat. Or, ce soldat n'a plus qu'un ennemi éventuel, contre qui il faut maintenir des sentiments propres à déterminer la farouche énergie qu'il devra déployer dans la bataille pour laquelle on le prépare matériellement et moralement. Si l'armée permettait qu'on dise à ce soldat qu'il faut faire œuvre de compréhension pour cet ennemi éventuel, qui n'est pas un barbare, que l'ordre nouveau qu'il préconise n'est peut-être pas si détestable, que les traités de commerce qu'il propose sont équitables, qu'une confédération européenne est dans les choses possibles, on détruirait par là même toute sa force combattive. Et pourtant, si le Conseil fédéral devait un jour être amené à conclure certains compromis avec l'étranger, n'aurait-il pas intérêt à ce que l'opinion publique soit préparée et compréhensive ? N'est-il pas souhaitable, lorsque notre diplomatie agit, que cette opinion abandonne l'attitude haineuse et soupçonneuse qu'elle a coutume de manifester et qui risque de tout compromettre ? »

Et le capitaine Savary fait aussi des remarques qui ne pouvaient être du goût du professeur Rossier: « Jamais notre pays n'a été aussi exposé. Jamais, pour le sauver, le besoin d'autorité ne s'est fait sentir de façon plus impérieuse. Jamais des pouvoirs aussi considérables n'ont été accordés au Conseil fédéral, qui exerce une véritable dictature. Jamais le peuple suisse n'a compris aussi bien la nécessité d'une direction autoritaire à travers la tourmente que nous traversons. Les décrets du gouvernement frappent les unes après les autres nos libertés constitutionnelles et les

Ce fut pour moi, précisément, un pénible devoir que d'écrire la lettre du 29 courant dont vous vous plaignez. Il ne m'était pas possible de me contenter de vous faire part personnellement de mon sentiment, comme je l'avais fait parfois sur votre demande, car je venais de recevoir de Berne l'ordre de faire séquestrer La Liberté de Fribourg, pour des commentaires sur l'assassinat de Darlan qui n'étaient pas beaucoup plus criticables que les vôtres. Je devais donc faire une intervention officielle, qui ne pouvait être adressée qu'au rédacteur en chef du journal.

Sur le fond, après avoir relu ma lettre, je ne puis que maintenir mes observations, tout en reconnaissant que j'aurais pu leur donner une forme moins brutale. Il ne faut pas perdre de vue cependant que les militaires doivent user d'une certaine netteté de langage. Je regrette aussi que vous l'attribuiez aux déceptions que me procurerait l'évolution de la situation internationale, parce que, selon vous, j'aurais mis mon espoir « en l'ordre nouveau dont l'Allemagne sera l'organisatrice ». Je discerne, sous ces mots, la réprobation et le blâme, et je vois par là que vous m'avez mal compris ou que je me suis mal exprimé. J'attache une si grande importance à votre sentiment que je voudrais pouvoir avoir le temps de vous faire part, d'une façon complète, de mes opinions sur les événements qui se déroulent. Peut-être les jugeriez-vous erronés sur certains points, mais je serais surpris qu'elles vous paraissent fausses sur tous.

Je viens de lire votre grand article d'aujourd'hui. Je n'ai rien à y reprendre comme censeur, mais je regrette, à un autre point de vue, certaines de vos affirmations sur lesquelles je me réserve de revenir 1.

bases mêmes de notre organisation démocratique et fédérative. Et cependant, ce gouvernement se dirait impuissant à diriger l'opinion publique ? Si surprenant que cela paraisse, on croit que cela est vrai. Après deux ans de guerre, il n'y a pas de ministère de propagande et d'information. Pour sauver les principes démocratiques, le gouvernement, par ailleurs si autoritaire, a renoncé à diriger l'opinion, en perdant de vue que ce libéralisme hors de saison pouvait perdre le pays même. » Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'article d'Edmond Rossier du 31 décembre 1942, intitulé « L'année 1942 au dehors », dresse le tableau, en deux grandes pages, des événements de l'année 1942. Il se termine par cette remarque :

<sup>«</sup> Cette guerre est criminelle. Les peuples, si on les avait consultés, ne l'auraient pas voulue. Il y a des coupables. Les orateurs officiels, qui se relancent la balle, les désignent avec une conviction égale chez l'adversaire. Qui sont-ils ? A cette question, je n'apporte pas de réponse ; ce n'est pas mon rôle. Je me borne à dire qu'ils existent et qu'ils seront jugés par l'histoire. Y a-t-il un autre tribunal qui les attend ? »

Et puisque voici la fin de l'année, je me permets de vous adresser les vœux les meilleurs, en vous priant d'agréer, Monsieur le Professeur, les assurances de ma haute considération.

F. Savary 1.

Edmond Rossier est sensible à la confiance que lui témoigne le capitaine Savary. Il lui répond longuement, et fort aimablement, le 5 janvier 1943 déjà, mais il ne lui cache pas qu'il souhaite laisser s'écouler quelque temps avant de reprendre avec lui leurs conversations d'autrefois.

Lausanne, 5 janvier.

Mon cher Maître

Merci de votre bonne lettre. J'ai lu avec un vif intérêt le « mémoire » qui l'accompagne (et que je conserverai avec votre permission), tout en étant quelque peu effrayé de l'importance que vous avez accordée à divers entretiens ou à une correspondance à caractère tout intime.

Votre lettre du 29 décembre à M. Rigassi m'a, en effet, tristement surpris. Le mot « inconvenant » m'a paru excessif. Je ne vois pas comment l'article que vous avez condamné pourrait entraver nos relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy. Quant à l'Angleterre, l'attaché de presse à la Légation de Berne, M. Evans, m'a envoyé, datée du jour de l'an, une carte fort aimable.

Lorsque j'écris un papier, c'est toujours avec une prudence extrême et cela me prend du temps. Mais si je me conformais, à l'égard de chacun, au ton et à la nullité que votre lettre paraît réclamer, il n'y aurait plus d'article possible.

Avant-hier me sont parvenues quatre grandes pages d'un correspondant de Genève, qui se dit l'organe d'un cercle de lecteurs. Il me reproche ma recherche de l'objectivité, qui ne peut manquer de déplaire au même degré en Allemagne et en Angleterre ; il m'accuse de ne pas oser dire mon opinion ; il me somme d'y mettre plus de franchise ou de ne pas m'en mêler ; le mot d'hypocrisie est écrit. Et voici, pour votre édification, la copie d'un bref paragraphe : « Monsieur Rossier, en Suisse il y a encore la liberté de la presse, Dieu merci ; n'en faites pas fi. Vous écrivez comme si on vous avait baillonné... Et cela, dans un pays libre, n'est pas sans choquer. » Vous le voyez, nous sommes loin du compte.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Edmond Rossier, 31 décembre 1942, avec deux annexes. Archives Edmond Rossier.

Sur ma carte de l'autre jour, je vous disais qu'apparemment vous lisiez ma prose dans un autre esprit. Peut-être cela vous aura-t-il déplu; mais il m'est difficile d'écarter l'idée que vous devez avoir quelque amertume dans l'âme. Evidemment l'arrêt des succès de l'Axe peut n'être que temporaire: pour ma part, je ne crois pas beaucoup aux bulletins de Moscou... Ce qu'il y a de grave, c'est la prolongation de la guerre qui, de plus en plus, cause des souffrances et amène les Allemands, dans les régions occupées, à des mesures, nécessaires ou non, d'une dureté extrême. Ainsi le fossé s'élargit entre les peuples, les rancunes se creusent. La réconciliation tend à devenir impossible. Et, croyez-moi, l'ordre nouveau n'est réalisable et durable que par le consentement.

Il y a tantôt deux ans, en vous écoutant parler, j'étais presque acquis à la perspective d'une économie meilleure consécutive à une prompte paix. J'aurais même voulu que le Conseil fédéral, sans rien abdiquer de son indépendance, donnât des coups de sonde et prit une attitude plus active. Maintenant cette illusion a disparu, de même que bien d'autres. La bourgeoisie de chez nous a tout à craindre du communisme. Par quel tour de force les Allemands sont-ils arrivés à l'amener presque tout entière à se réjouir des succès du communisme russe?

Nous reparlerons, vous et moi, de toutes ces choses ; mais il est préférable de laisser s'écouler un peu de temps pour voir les événements se dessiner plus clairement. Quant au danger qui menace notre pays, il est évident ; mais je vois mal ce que nous pourrions faire à l'heure actuelle pour y parer, en dehors du « wait and see ».

J'espère ne pas abuser de votre obligeance en persistant à vous demander, si vous estimez qu'en fait de liberté je dépasse la mesure, de m'avertir par un coup de téléphone ou deux lignes d'écriture. En attendant, je vous prie de croire, mon cher Maître, que l'incident de l'autre jour n'a pas diminué l'estime et l'amitié de votre dévoué

Ed. Rossier 1

Les premiers mois de 1943 s'écoulent sans nouvel incident, mais l'article d'Edmond Rossier du 27 mai, intitulé « Une tentative de paix », et traitant d'un appel dont on prête alors l'intention à Pie XII, vaut à Georges Rigassi une nouvelle lettre de Me Savary <sup>2</sup>. Las de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, 5 janvier [1943]. Archives Frédéric Savary.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette lettre ne se trouve pas, original ou copie, dans les Archives Edmond Rossier.

poursuivre avec son interlocuteur une discussion qui n'aboutit à rien, Edmond Rossier essaie cette fois de s'adresser à ses lecteurs. Il envoie au rédacteur en chef de la *Gazette* une lettre qu'il lui demande de faire paraître dans le journal :

On nous écrit:

Monsieur le Rédacteur en chef,

La lettre de la censure dont vous m'avez fait part m'a vivement intéressé comme spécimen d'une mentalité.

Il m'arrive parfois, en terminant un article, d'éprouver un léger frisson : « Qu'est-ce qui va me tomber dessus ? » Mais cela passe. En revanche des reproches s'abattent sur une prose que j'estime parfaitement innocente. Ce qui dénote une conception des choses nettement opposée à la mienne, ou un besoin pédagogique qui s'exerce un peu au hasard.

Dans le cas particulier, c'est un article du 27 mai intitulé « Une tentative de paix » qui est en cause. Cette phrase de l'avant-dernier paragraphe est désignée comme coupable : « Il est probable que si les deux hommes qu'on rend responsables de l'actuelle catastrophe disparaissaient de la scène, comme ce fut le cas du Kaiser Guillaume II au début de novembre 1918, cela faciliterait singulièrement les choses. »

La censure veut bien admettre que, dans ma pensée, ce sont les Anglo-Saxons qui chargent ces hommes de la responsabilité. Mais je ne le dis pas, paraît-il, de façon assez claire. Le « on » prête au doute. « De nombreux lecteurs, me fait-on constater, ont pu penser que l'auteur de l'article souhaitait le renversement de MM. Hitler et Mussolini. » Ce vague présente un « réel danger » ; les chefs des Etats voisins peuvent à bon droit estimer inadmissible qu'un journal neutre souhaite leur chute ; et ainsi de suite.

Mon inquiétude a été extrême : est-ce que mon inoffensive prose ne risque pas de compromettre la sécurité de notre pays ? Heureusement que la lecture du paragraphe où se trouve la phrase incriminée m'a rassuré. Le début met en cause d'une façon si précise le parti anglo-américain qu'il est difficile de ne pas lui attribuer le « on » si troublant. Et dans la suite, je dis que les deux hommes n'ont aucune intention de s'en aller et que tout porte à croire que leurs peuples leur restent fidèles. Alors quoi ?...

Je suis coupable aussi d'avoir désigné comme amusante l'histoire courant à Berlin selon laquelle ce serait un juif connaissant l'Allemagne qui aurait signalé à la R. A. F. l'importance des barrages de la Möhne et de l'Eder, et en aurait provoqué le bombardement. C'est, me dit-on de haut lieu, un journal de New York qui l'a relatée; de sorte que je me plais à reproduire une information inexacte et tendancieuse. Il arrive pourtant que des correspondants venant d'Allemagne ont dénoncé le même fait. Est-ce aussi sur une dépêche venue du pays transatlantique que se sont basés ces publicistes ?... Cela impliquerait de leur part une affligeante légèreté.

En revanche, mon censeur, qui me donne une sérieuse leçon de politique et de politesse, est tout à fait dans le vrai quand il accuse mon style d'ambiguïté (sic) et m'engage à éviter à l'avenir des erreurs d'interprétation. Ce dont je félicite son sens critique.

Depuis que la guerre a commencé, en effet, je suis obligé de doser mes expressions, d'équilibrer mes phrases, pour essayer de maintenir une ligne politique sans m'exposer au blâme. Ce qui m'astreint à un fastidieux travail et peut évoquer ailleurs l'incertitude. Il me serait infiniment agréable de pouvoir parler nettement; mais je crains fort que cette liberté ne puisse s'exprimer que dans un sens et non pas dans l'autre.

De divers côtés on m'a amèrement reproché une hostilité, qui n'a jamais été dans mon intention, à l'égard de telle puissance étrangère à l'Axe; et il est possible que, me sentant à mon aise, j'aie porté sur sa politique des jugements qui n'étaient pas suffisamment balancés. Mais aucune réprimande ne m'a été infligée à ce propos; tandis que, si j'aborde un autre terrain, le plus grand respect m'est imposé, les plus timides critiques me sont imputées à faute. Est-ce uniquement de la prudence ?...

Nous avions lieu de croire que, l'atmosphère ayant quelque peu changé, les journalistes allaient voir poindre le jour où plus de liberté leur serait octroyée. La lettre qui m'a été communiquée tend à montrer que le régime est immuable.

Après quoi je tiens à déclarer que je comprends fort bien les devoirs auxquels la neutralité oblige notre pays. Je déplore toutes les provocations, de parole ou de plume. Récemment, à Genève, je disais à un homme éminent 1 que, si j'appartenais à la censure, j'agirais à peu près comme elle. J'ajoutais que je m'efforcerais de le faire avec intelligence.

Veuillez agréer, etc. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Paul-Edmond Martin, professeur à l'Université de Genève.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, s. d. Archives Edmond Rossier.

Le rédacteur en chef de la *Gazette*, sans doute après consultation de son conseil d'administration, refuse de faire paraître la lettre d'Edmond Rossier. On vient de connaître des heures particulièrement graves. En mars, le Quartier Général du Führer a sérieusement envisagé d'envahir la Suisse <sup>1</sup>; l'opinion n'en a rien su, naturellement, mais les rédactions des journaux pouvaient le soupçonner. La presse allemande, pour sa part, ne cesse pas ses attaques contre les journaux suisses. La *Gazette*, à la différence de son collaborateur, ne pense pas que l'atmosphère a changé; elle estime que la prudence demeure de rigueur.

La surveillance du capitaine Savary en tout cas ne change pas. Le débarquement allié en Sicile et la chute de Mussolini, en juillet 1943, ne contribuent pas à la faire moins soupçonneuse. Même quand il ne lui est pas possible de blâmer officiellement, le chef de presse lausannois ne résiste pas à faire des remarques. Il écrit à Edmond Rossier, le 19 août :

## Monsieur le Professeur,

Votre article « L'Allemagne et l'Europe » me met dans un cruel embarras.

Il m'a toujours paru nécessaire, en raison de la grande autorité que vous possédez, de vous faire bénéficier de la liberté d'expression la plus complète possible, et ce n'est qu'à de très rares exceptions que j'ai cru devoir vous rappeler la nécessité d'observer une certaine réserve dans vos appréciations, d'ailleurs toujours intéressantes. Les considérations que vous émettez aujourd'hui sur la « belle victoire » de l'Axe en Sicile et sur la « belle débandade » de ses partisans à laquelle on pourrait assister, sont d'une cruelle ironie, comme d'ailleurs la compassion que vous exprimez pour la « pauvre forteresse », ébranlée à l'intérieur et dont les bases ne tiennent plus <sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Rapport du général Guisan, pp. 50-51.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier avait écrit : « A Berlin on désigne comme une belle victoire la fin de la lutte en Sicile ; vu que les troupes de l'Axe ont arrêté pendant près de six semaines l'invasion ennemie et qu'elles se sont retirées avec leur matériel intact. Soit ! Mais, voici deux mois, on tenait un langage un peu différent [...]

<sup>»</sup> Parmi les autres participants à l'Axe, ces minores qui n'avaient accès aux conseils où se prenaient les décisions que lorsque leurs intérêts propres étaient en cause, la confiance n'existe plus. Si les puissances ennemies faisaient agir la diplomatie et étaient en mesure d'assurer des garanties, ce que l'attitude des Soviets rend il est vrai difficile, on assisterait, tout porte à le croire, à une belle débandade [...]

<sup>»</sup> Pauvre forteresse, ébranlée à l'intérieur, dont les bases ne tiennent plus! » Gazette de Lausanne, 19 août 1943, article intitulé « L'Allemagne et l'Europe ».

Il est vrai, comme vous l'observez, que de nombreux lecteurs de la Gazette, influencés par ses articles, en sont venus à faire des vœux pour les Soviets <sup>1</sup>. Il me paraît cependant dangereux pour notre pays de faire état de ces sympathies et de contribuer à les augmenter par des commentaires favorables. Je regrette aussi que vous ayez exprimé l'avis que « la nation allemande s'est prêtée par deux fois à servir les ambitions d'un homme », en attribuant ainsi les responsabilités de la guerre à un chef d'Etat plutôt qu'à un ensemble de circonstances fort complexes <sup>2</sup>.

Je vous prie de ne pas voir dans ma lettre l'observation d'un censeur sévère, mais seulement les remarques d'un fidèle lecteur.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, les assurances de ma respectueuse estime.

F. Savary<sup>3</sup>

Six semaines plus tard, ce n'est plus le lecteur fidèle, mais de nouveau le censeur qui intervient. Alors que le général Guisan vient de juger nécessaire de mobiliser les éléments frontière et une série de formations du 3e Corps d'armée, de la région fortifiée de Sargans et de la Brigade de montagne 10 4, le capitaine Savary signifie au rédacteur en chef de la Gazette un avertissement personnel, et cela en précisant bien que, si cet avertissement demeurait sans effet, des

¹ Edmond Rossier, il va sans dire, n'avait pas mis en cause la Gazette de Lausanne! Il avait écrit : « C'est une rude partie que l'Allemagne a engagée. Comment est-elle arrivée à se faire redouter à tel point que, alors que le bolchévisme est gros de tout autres périls, nombre de gens en sont venus à faire des vœux pour les Soviets ?... Et pour elle, avec le déplacement qui se dessine dans l'équilibre des forces, la situation tend à devenir dangereuse. » Gazette de Lausanne, 19 août 1943, article intitulé « L'Allemagne et l'Europe ».

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier avait écrit : « Or, tout en constatant que, dans l'espace d'une génération, la nation allemande s'est prêtée par deux fois à servir les ambitions d'un homme, j'avoue que je regretterais que, ne fut-ce que momentanément, elle fût mise hors d'état de tenir sa place au soleil et de déployer son génie. Je ne parle pas seulement de celle au milieu de laquelle j'ai vécu et qui m'a laissé de bons souvenirs, mais de l'Allemagne historique aux grandes traditions : celle de Luther, qui a provoqué un puissant mouvement d'émancipation en proclamant les droits de la conscience ; celle de Kant qui, après avoir fait le tour du savoir humain, a revendiqué les droits de la raison ; celle des Universités qui, voici un siècle encore, aspirait à dépasser les autres peuples du vol de sa pensée. Est-ce que tout cela a été étouffé sous la pression d'un militarisme destructeur ? » Gazette de Lausanne, 19 août 1943, article intitulé « L'Allemagne et l'Europe ».

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Frédéric Savary à Edmond Rossier, 19 août 1943. Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Rapport du général Guisan, p. 52.

sanctions plus graves devraient être envisagées à l'égard de son journal 1.

Les manquements reprochés à la Gazette ne proviennent pas du professeur Rossier seulement. Me Savary relève le caractère tendancieux des articles publiés par Maurice Aeschimann sous la rubrique « Les faits du jour » : le 23 septembre, il a dû demander de modifier un article ; le 24, il a dû exiger la suppression d'un autre <sup>2</sup>. Mais c'est Edmond Rossier surtout, de qui les opinions sont d'un tout autre poids, qui est visé :

Je regrette de devoir constater que M. Edmond Rossier, qui avait, pendant une longue période, fait un très sérieux effort pour demeurer objectif, manque de plus en plus, dans ses articles, de la réserve qui a été si souvent recommandée à la presse suisse.

J'étais animé du très vif désir de tenir compte, d'une façon toute spéciale, de l'autorité qu'il s'est acquise par son talent et sa science et j'ai eu pour lui, jusqu'à maintenant, des égards particuliers que je ne puis continuer sans manquer à mon devoir.

L'article publié dans le N° 271, du 30 septembre, sous le titre « Un anniversaire » contient des appréciations, des jugements et des pronostics inconciliables avec le devoir de neutralité. La citation d'un passage important de l'ouvrage de Hermann Rauschning « Hitler m'a dit », interdit en Suisse, contrevient, en outre, aux prescriptions de la note 1 k des instructions à la presse, ce qui m'a obligé à en ordonner la suppression dans vos éditions ultérieures 3...

L'article du 30 septembre était consacré au troisième anniversaire du Pacte tripartite; il avait servi de prétexte à l'historien, après un bref résumé des messages adressés à cette occasion à leurs peuples par Ribbentrop, Mussolini et Shigemitsu, à comparer la situation des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, 30 septembre 1943 (copie). Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Maurice Aeschimann rédigeait les « faits du jour », brefs exposés de la situation quotidienne que la *Gazette* publiait à la suite des informations de la dernière heure. Pierre Grellet dit qu'« il y excella, sachant allier dans ces notices la synthèse à la couleur, la brièveté au relief » (*Reflets de cent cinquante années*, Lausanne 1948, p. 247). Dans le « fait du jour » du 23 septembre, la censure avait fait supprimer un passage concernant la conduite des troupes allemandes en Italie et un rappel du sac de Rome ; le fait du jour du 24 septembre, supprimé dans l'édition de midi, annonçait la constitution d'un « Comité d'Allemands libres » collaborant avec les Alliés.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Frédéric Savary à Georges Rigassi, rédacteur en chef de la Gazette de Lausanne, 30 septembre 1943 (copie). Archives Edmond Rossier.

puissances de l'Axe en 1940 et en 1943. Et c'est au sujet de l'Allemagne qu'il avait écrit ce que le contrôle de la presse ne pouvait pas laisser passer :

Dans l'automne 1940, tout souriait au chancelier Hitler. La Pologne était vaincue ; la Norvège, la Hollande, la Belgique et la France étaient occupées. Du Cap Nord aux Pyrénées un arc menaçant s'arrondissait contre l'Angleterre qui, seule à soutenir la lutte, ne pourrait manquer de capituler bientôt sous le coup des bombardements.

Les plus belles perspectives s'ouvraient alors devant le Führer, le centre de tout l'édifice. Son imagination l'entraînait jusque vers le nouveau monde. Quant à l'Europe, ses projets étaient à peu près fixés; quitte à évoluer selon les circonstances. Plusieurs années avant la guerre il disait à un homme dont, je suppose, il nous est encore interdit de prononcer le nom:

« Je forgerai le noyau d'acier d'un nouvel empire dont les liens seront indestructibles : l'Autriche, la Bohême et la Moravie, l'Ouest polonais. Un bloc de 100 millions d'hommes, sans fissures et sans minorités libres ; voilà le fondement solide de notre domination. Autour de ce bloc, d'abord une confédération de l'Europe orientale : la Pologne, les Etats baltes, la Hongrie, les Etats balkaniques, l'Ukraine, la région de la Volga, la Georgie. Une confédération, sans doute, mais dont, bien entendu, les partenaires n'auront pas les mêmes droits que les Allemands. Une union de peuples auxiliaires, sans armée, sans politique propre, sans économie propre... L'époque des petits Etats est révolue. Puis un autre système d'Etats vassaux à l'ouest : confédération de la Hollande, des Flandres, du nord de la France. Enfin une confédération du nord : le Danemark, la Suède, la Norvège... »

Je rogne la citation, et pour cause. Est-ce bien ce que M. Hitler a dit? Si ferme que soit la mémoire que s'attribue son interlocuteur, il ne peut reproduire exactement tout ce qu'il a entendu. Pourtant il n'a pas inventé. La preuve en est que, quelques années plus tard, militairement, le projet s'est presque réalisé. Mais... l'homme propose.

Aujourd'hui l'Allemagne exécute, sous la puissante direction de M. Himmler, un effort que nous qualifierions d'admirable s'il était destiné uniquement à assurer sa liberté. Chez elle des prisonniers et des « prélevés » par millions assurent les travaux des usines et des champs pour permettre à la population virile de prendre part tout entière à la guerre. Mais, en admettant même qu'elle sorte victorieuse du conflit, quelle plaie béante les fatigues et les batailles

n'ouvrent-elles pas dans les familles! Comment dans la suite remplacer, au point de vue économique et social, la destruction de tant d'hommes forts? Valait-il la peine, en vue d'un but lointain, d'imposer à la nation un si douloureux sacrifice? 1

Quand il apprend la mesure prise à son égard, Edmond Rossier se fâche. Maintenant que l'équilibre des forces est rétabli, il entend que l'Allemagne ne jouisse plus du traitement, par trop favorable à son avis, que lui réserve l'officier de presse chargé de le lire. Il écrit, ce même 30 septembre 1943, au colonel Michel Plancherel, professeur de mathématiques à l'Ecole polytechnique fédérale, qui a succédé au colonel Perrier à la tête de la Division Presse et Radio le 28 janvier précédent.

Mercredi soir le capitaine Savary, directeur du bureau de la censure à Lausanne, a prétendu interdire la publication d'un article que je venais de corriger et ne l'a autorisé que moyennant la suppression d'une citation de M. Hitler et d'un autre paragraphe, qui constituaient le délit.

J'ai entretenu les meilleures relations avec M° Savary; et lui garde, vu qu'il est parfaitement sincère, de la sympathie. Mais je dois constater chez lui un parti pris pour l'Allemagne, une admiration qui, si cela dure, vont à l'illuminisme. D'après lui, ce qu'elle fait est bien fait; tous ses actes se justifient, ses buts sont philanthropiques; elle est sacrée, n'y touchez pas! Il n'en est pas de même de ses adversaires, vis-à-vis de qui nous avons une complète liberté de critique.

¹ Le passage dont la censure exigea la suppression a été reproduit en italique. L'article se terminait ainsi : « Je me borne à constater que nous avons assisté et assistons encore à l'une des tentatives d'hégémonie les plus caractérisées de l'histoire, ce dont nous n'avons qu'à pâtir. Mais, au temps où nous sommes, des efforts de cette sorte se heurtent à de graves obstacles. Dans l'Europe moderne se sont formées des nationalités robustes qui prétendent vivre en pleine indépendance quels que soient les sacrifices que cela leur impose. Ceux qui ont voulu les soumettre à leur domination, qu'ils s'appellent Charles Quint ou Napoléon, ont fini par la défaite. L'Asie a été le continent des grands empires ; celui de Gengis Khan n'eut presque pas de limites ; cependant là aussi des nations se sont réveillées, se refusant à aucun joug : la résistance obstinée de la Chine en est un exemple.

<sup>»</sup> Il est possible à une puissance qui a poussé très loin sa préparation militaire de remporter des victoires éclatantes, de détruire momentanément l'équilibre. Mais pour que l'hégémonie s'établisse, qu'elle ait chance de durer, il faut le consentement des peuples ; et, à en juger par ce que nous voyons, ils ne sont pas très consentants. » Gazette de Lausanne, 30 septembre 1943, article intitulé « Un anniversaire ».

Dans ces conditions, je le dis à regret, Me Savary ne me paraît pas avoir l'équilibre nécessaire à la fonction qu'il occupe. Sa partialité, qui résiste à tous les événements, peut nous créer des ennuis ; car nous n'en sommes plus à n'avoir à nous incliner que devant Berlin.

Dans la deuxième moitié de 1940 et en 1941, alors qu'il aurait suffi d'un froncement de sourcil de M. Hitler pour que notre pays fût envahi, j'étais d'avis que, pourvu que notre souveraineté fût sauvegardée, une attention particulière s'imposait vis-à-vis du Reich. Une lettre que j'ai écrite à M. P. G. [Pierre Grellet?] et qu'il a peutêtre conservée, en fait foi.

Actuellement que l'équilibre des forces est rétabli, notre armée a pris une plus grande importance; mieux vaut ne pas se la mettre sur le dos. Ce n'est que sous le coup de nécessités stratégiques, et non pour de raisons de sentiments, que l'Allemagne risque d'attenter à notre neutralité. Il me semble donc que, sans nous permettre à son égard aucune incivilité, nous pouvons la faire rentrer dans le droit commun.

Durant ma longue carrière de journaliste, qui a commencé avant que M° Savary fût né, je me suis toujours attaché à écrire avec modération. Depuis le début de cette guerre, cette modération est devenue une inquiétude, un « amorphisme », que l'on me reproche fréquemment.

La presse libre de la Suisse avait autrefois, j'en puis parler, quelque écho au dehors. Pour peu que, au milieu de tant de choses qui se passent, l'Allemagne seule, par la volonté de la censure lausannoise, reste tabou, le journal où j'écris ne pourra plus prétendre à aucune influence ou considération à l'étranger; ce qui, j'ose le dire, sera regrettable 1.

Le colonel Plancherel répond en prenant la défense de son subordonné. S'il lui est arrivé parfois d'avoir à casser certaines de ses décisions, il n'en laisse rien paraître. Sans aborder la question de fond

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Michel Plancherel, [30 septembre 1943] (brouillon). Archives Edmond Rossier. Edmond Rossier ne parle pas de Rauschning; il ne pouvait cependant ignorer que, sur plainte de l'Allemagne, le Conseil fédéral avait interdit, le 16 février 1940, l'impression, l'édition en Suisse et son importation dans n'importe quelle langue, de *Hitler m'a dit* d'Hermann Rauschning (cf. Nef, *Rapport*, pp. 82-83); ni que, dès le lendemain, la Division Presse et Radio avait informé les journaux qu'il découlait de l'interdiction prononcée par le Conseil fédéral, pour la presse également, celle de citer cet ouvrage ou son contenu.

soulevée par Edmond Rossier, il montre qu'il n'a pas été dupe du jeu du journaliste lausannois, qui savait bien ce qu'il faisait en citant Rauschning:

## Monsieur le Professeur,

J'ai bien reçu votre lettre du 30 septembre qui a retenu toute mon attention. Il est incontestable que vous avez transgressé une prescription en vigueur, en citant un passage d'un ouvrage interdit par le Conseil fédéral, qui n'a pas rapporté cette mesure. Vous le saviez si bien que vous avez fait allusion à « un homme dont, je suppose, il nous est encore interdit de dire le nom ». Par là, vous avez tenu à attirer l'attention de vos lecteurs sur le fait que vous vous souciez peu des décisions de notre gouvernement et que vous prenez même un certain plaisir à ne les point observer. Dans ces conditions, il était tout naturel qu'un avertissement vous fût adressé. Vous vous y attendiez sans doute.

Quant aux reproches d'ordre général que vous formulez contre le capitaine Savary, je ne puis pas les accepter. D'une part, vous devez être le premier à reconnaître que, depuis quatre ans, nous avons eu des égards particuliers envers vous, en raison de votre talent et de votre autorité, en raison également de l'effort que vous avez fait, après une très longue carrière au cours de laquelle vous avez bénéficié d'une totale liberté, pour accepter des limitations à cette dernière. D'autre part, si le contrôle de la presse doit intervenir plus souvent dans un sens donné, cela tient à ce que la plupart des journaux, y compris la Gazette de Lausanne, n'observent pas une égale réserve envers tous les belligérants.

Si vous preniez la peine de comparer ce que vous pouvez écrire aujourd'hui avec ce que vous avez publié naguère, vous devriez constater que le contrôle de la presse s'est singulièrement assoupli, depuis que l'équilibre des forces est rétabli entre les belligérants. Nous avions cru pouvoir admettre que vous apprécieriez d'avoir recouvré en partie la liberté d'expression qui ne pouvait pas vous être consentie en 1940 et 1941. Mais, de l'avis des autorités fédérales, on ne saurait prendre prétexte des changements intervenus dans la situation générale, pour restaurer intégralement cette liberté. Après comme devant, une grande importance est attribuée à l'attitude de notre presse. Vu les dangers qui peuvent encore nous menacer, nous avons le devoir de ne pas laisser subsister le moindre doute quant à notre volonté de neutralité, c'est-à-dire de ne pas proclamer trop ouvertement nos sympathies individuelles et d'éviter

les jugements sévères. Des doutes de ce genre pourraient être conçus, si — après avoir eu de grands égards pour certaines puissances alors qu'elles étaient victorieuses — notre presse ne les ménageait plus maintenant qu'elles rencontrent de grosses difficultés. D'ailleurs, ces sympathies trop ouvertement affichées, pourraient être de nature à nous attirer d'éventuelles complications, même de la part de ceux qui en sont l'objet.

Nous espérons que vous voudrez bien tenir compte de ce point de vue, qui n'est point celui du contrôle de la presse mais des autorités supérieures du pays. Comme vous, nous sommes préoccupés de conserver à la presse suisse, dans toute la mesure que le permettent les circonstances, son renom et son prestige. Tout est dans la manière. Vous avez prouvé que vous le comprenez. Et ce n'est pas à un journaliste de votre talent, de votre autorité et de votre expérience que nous nous permettrions de l'apprendre.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de notre considération très distinguée.

Division Presse et Radio Le Chef: Plancherel <sup>1</sup>

Edmond Rossier, tout en prenant acte de la lettre, et de la leçon, revient sur la situation particulière à Lausanne :

Votre honorée lettre m'est bien parvenue et je vous en remercie. Il m'était revenu que l'interdiction en vigueur ne portait que sur le nom du sieur Rauschning, et que rien n'empêchait d'utiliser son ouvrage. Cependant, lorsque j'ai pris la liberté de vous écrire, je ne m'attendais aucunement à une approbation de votre part. Mon but était de vous signaler que, à mon avis, comme à celui de tous les journalistes de Lausanne, Me Savary, à qui je garde d'ailleurs toute mon estime, ne possédait pas, vu son admiration exclusive pour l'Allemagne, l'objectivité adéquate à sa fonction.

Je ne suis pas un contempteur de votre activité. Elle me paraît au contraire nécessaire. Il y a de cela peut-être une année, je disais à mon collègue de Genève, M. Paul-E. Martin, qui peut en témoigner, que, si j'étais à la place de la censure, je procéderais à peu près comme elle.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Michel Plancherel à Edmond Rossier, 14 octobre 1943. Archives Edmond Rossier.

La déviation vers le mal, que M° Savary m'a reprochée, me paraît être avant tout un effet de son imagination attristée. Il ne me semble pas avoir beaucoup varié. Je reconnais pourtant que, pour des raisons déjà dites, j'en use avec un peu plus de liberté qu'autrefois vis-à-vis de l'Allemagne. Quant à me retourner partialement contre ceux à l'égard de qui le respect nous était imposé, cela n'entre pas dans ma pensée. Je m'efforce de suivre la même ligne. Un journal qui s'imprime au Tessin me tançait récemment, en termes très durs, pour l'hommage que j'avais rendu à M. Mussolini déchu.

Permettez-moi d'ajouter que, professionnellement, j'admire la parfaite courtoisie dont il vous a plu d'entourer la leçon que vous me donnez dans la lettre mentionnée plus haut 1.

La démarche faite par Edmond Rossier auprès du chef de la Division Presse et Radio lui valut-elle plus de sévérité de la part de son censeur? Le professeur semble le croire, car il écrit à Me Savary, le 13 novembre 1943, la carte suivante :

Lausanne, Av. Dapples 6, 13 novembre

Mon cher Maître,

Décidément, depuis que j'ai écrit au colonel Plancherel demandant un peu plus de liberté en face d'une censure qui me paraissait trop « einseitig », vous m'avez pris dans le nez. Si, d'après un ami revenant d'Allemagne, je donne sur ce pays divers renseignements beaucoup moins péjoratifs que ceux que publient d'autres journaux, vous me réprimandez. Si, par prudence, j'entoure mes considérations de quelque ironie, vous me grondez. Vous me traitez en petit garçon qui manque d'égards aux autorités constituées.

Soyez sûr que je ne vous en veux pas : je me représente bien vos sentiments. Mais je souhaite que cette guerre finisse bientôt pour pouvoir reprendre avec vous nos bonnes relations d'antan.

Veuillez agréer, mon cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Ed. Rossier<sup>2</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Michel Plancherel, s. d. (brouillon). Archives Edmond Rossier.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, 13 novembre [1943]. Archives Frédéric Savary.

Me Savary se défend d'éprouver les sentiments que lui prête son correspondant, mais on le sent blessé de ce que le professeur, depuis plus d'un an maintenant, n'ait jamais manifesté le désir de le revoir. Il n'ose pas prendre sur lui d'aller le retrouver, comme autrefois, à la Brasserie Gambrinus ou au Continental.

Lausanne, le 17 novembre 1943

Monsieur le Professeur,

Votre lettre du 13 novembre m'attribue des sentiments, et même des ressentiments, que je n'ai pas.

Contrairement à ce que vous pensez, je n'ai aucune animosité contre vous. Je regrette seulement que vous abandonniez parfois l'objectivité que vous vous efforciez, autrefois, de manifester dans vos articles, et que vous m'ayez mis, ainsi, dans la très désagréable obligation d'exercer mes fonctions de censeur. Il eût été préférable, je pense, que vous me fissiez part, verbalement ou par écrit, de votre mécontentement, plutôt que de vous plaindre de moi à mes chefs, dans l'intention, sans doute, de me faire désavouer. A plusieurs reprises, je vous ai dit tout le plaisir que j'éprouvais à échanger avec vous des opinions sur les événements. J'ai renoncé à solliciter l'honneur de nouveaux entretiens, lorsque je me suis aperçu que vous ne désiriez plus me rencontrer. Vous savez cependant que je me suis tenu constamment à votre disposition, et que j'y demeure encore si vous estimez qu'il subsiste des malentendus à dissiper.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, les assurances de ma haute estime.

Cap. Savary 1

Edmond Rossier répond avec bienveillance, donnant les raisons de sa lettre au colonel Plancherel; mais il renvoie au jour où la guerre sera finie la reprise des entretiens interrompus:

Lausanne, 23 novembre.

Mon cher Maître,

Votre aimable lettre m'est bien parvenue et je vous en remercie. J'avoue avoir été désagréablement surpris à la nouvelle que m'a transmise la Gazette que vous interdisiez la publication d'un de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Frédéric Savary à Edmond Rossier, 17 novembre 1943. Archives Edmond Rossier.

mes articles à cause d'une citation malheureuse et que vous ne l'avez autorisée, après discussion, que moyennant des coupures. Ce qui m'a paru exagéré.

A mon avis, le péril russe est devenu plus grand que le péril allemand, et je m'efforce de le donner à entendre. Notre armée a pris une plus grande importance. Les précautions que, dans l'intérêt de notre pays, nous étions obligés de prendre vis-à-vis du Reich doivent faire place à une plus grande liberté d'expression, dont je ne crois pas avoir abusé. Vous me semblez être à peu près seul à ne pas reconnaître que la situation a changé.

C'est parce que je vous savais trop ferme dans votre opinion pour espérer de vous un changement d'attitude que j'ai écrit à Berne. Il n'a pas été dans ma pensée de vous faire aucun tort. Dans ma lettre au colonel Plancherel, j'ai insisté sur la haute estime que je vous portais, à vous et à votre sincérité. Au demeurant ne m'avezvous pas dit que vous étiez las du métier de censeur, qui ne doit présenter aucun charme? De mon côté je serais heureux de pouvoir abandonner la politique pour consacrer le peu de temps qui me reste à vivre à l'histoire.

Et je vous répète ce que je vous disais sur ma carte : à côté de bien d'autres raisons d'une tout autre gravité, je souhaite que cette guerre soit bientôt finie pour que nous puissions reprendre nos entretiens et nos bonnes relations.

Veuillez agréer, mon cher Maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

Ed. Rossier 1

\* \* \*

Les difficultés d'Edmond Rossier avec la censure sont terminées. Aucune observation ne lui sera plus adressée en 1944, même en mars quand s'affirme « le caractère inévitable, sinon l'imminence de l'invasion » allemande, en juin quand commence la bataille de Normandie et que les troupes frontière sont à nouveau mises sur pied, en août quand les Alliés débarquent sur les côtes de la Méditerranée <sup>2</sup> ; et aucune observation non plus en 1945, alors que ses articles retrouvent leur forme et leur mordant de jadis.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Edmond Rossier à Frédéric Savary, 23 novembre [1943]. Archives Frédéric Savary.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Rapport du général Guisan, p. 53, p. 58 et p. 60. Voir aussi Rapport du chef de l'Etat-Major, pp. 18-19.

Mais les entretiens de 1940 et 1941 avec Frédéric Savary, la guerre finie, ne reprendront pas. L'historien octogénaire, à qui son canton vient de rendre un hommage inhabituel <sup>1</sup> et que Le Temps, quelques années plus tôt, s'était plu « à ranger au petit nombre des meilleurs témoins de notre époque et des observateurs les plus sages, les mieux informés et les plus clairvoyants du journalisme contemporain » <sup>2</sup>, meurt le 2 octobre 1945. L'avant-veille, la plume lui était tombée de la main alors qu'il rédigeait, dans son bureau de l'avenue Dapples, son deux mille quatre cent trente-huitième article pour la Gazette de Lausanne!

Jean-Charles BIAUDET.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le 17 février 1945, une adresse sur parchemin fut solennellement remise par le Conseil d'Etat vaudois au professeur Rossier à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire. On en retiendra cette phrase seulement, parce qu'elle s'applique au publiciste : « Dans les tragiques circonstances actuelles, qui soumettent à une rude épreuve les esprits les plus solides, vous faites entendre, avec une liberté de jugement que nous admirons tous, la voix de la tranquille et souveraine sagesse. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le Temps, 8 novembre 1940, p. 2, article d'Emile Henriot intitulé « Cinquante ans d'histoire et de journalisme. Le jubilé de M. Edmond Rossier ».